



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT
FINANCIER
SGAM AG2R LA
MONDIALE — 2013**

SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	6
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	18
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	21
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	26
6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	29
7. LES COMPTES COMBINÉS	33
8. LES COMPTES SOCIAUX	97

RAPPORT FINANCIER 2013

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE

1- LES FAITS MARQUANTS

Dans un environnement chahuté, marqué par la persistance de taux de long terme à un niveau peu élevé et un cadre réglementaire en pleine mutation tant pour les activités assurancielles que pour la retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco, 2013 aura confirmé les bons résultats obtenus les années précédentes.

En effet, l'année 2013 a vu le retour à la croissance de l'ensemble du marché de l'assurance vie débuté fin 2012. En 2013, selon des données de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), il a progressé de 6 % et les prestations ont reculé de 9 %. Cette évolution à la baisse des prestations de contrats d'assurance vie à but d'épargne confirme l'atténuation des craintes liées à la crise de la Zone euro, notamment depuis septembre 2012, et l'annonce par la Banque centrale européenne (BCE) du rachat illimité de dettes de pays en difficulté.

Ce retour à la normale du marché de l'assurance vie s'effectue dans un contexte de maintien du taux d'épargne des ménages à un niveau élevé (16 %) et surtout d'un contexte financier assez favorable à l'assurance vie (taux de court terme très bas et CAC 40 à +18 % en 2013).

Ainsi, la baisse régulière des taux de rémunération des contrats d'assurance n'aura pas eu de réel impact.

C'est surtout l'absence de réforme en profondeur de la fiscalité de l'assurance vie qui aura été le fait majeur de ce marché. Les lois de finances en fin d'année 2013 se sont finalement traduites par la création de deux nouveaux contrats (dits « euro croissance » et « vie génération ») et le maintien de la fiscalité des contrats d'assurance vie sauf pour la partie décès dont la taxation s'alourdit pour les plus hauts capitaux transmis. En revanche, la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a modifié le calcul des prélèvements sociaux sur ces contrats en ne conservant l'utilisation du taux historique en vigueur au moment où les intérêts ont été générés que sur les premières années du contrat.

L'année 2013 a été, pour le marché de la protection sociale, dans la lignée de 2012 : une démarche constante de désengagement de la Sécurité sociale faisant peser sur les assurances une part de plus en plus lourde dans les dépenses de santé, un environnement économique incertain ayant un effet sensible sur les prestations de prévoyance. Des évolutions réglementaires régulières engendrent, pour certaines des réformes de fond sur les métiers (telles que l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013) et pour d'autres des coûts supplémentaires à la charge des institutions de prévoyance et des mutuelles (notamment la réforme des retraites de 2010 ou le forfait médecin traitant) ou des assurés (la taxe sur les conventions d'assurance sur les contrats santé).

Dans ce contexte, la performance 2013 d'AG2R LA MONDIALE apparaît globalement satisfaisante.

D'un point de vue commercial, l'année a été très favorable au Groupe, avec une production en hausse de 9,1 %.

Au plan financier, le Groupe a renforcé de manière significative sa solvabilité par la restructuration de sa dette en avril 2013. La Mondiale a en effet procédé à deux opérations majeures :

- une opération sur la dette existante émise en 2003 : le solde des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) de 332 M€ a été échangé contre des titres subordonnés remboursables (TSR) le 25 avril 2013. Le remboursement de 17 M€ de TSDI est intervenu le 25 avril 2013 ;
- une émission de TSDI pour 600 millions de dollars (M\$) le 23 avril 2013 auprès d'investisseurs européens et asiatiques. Deux swaps de 300 M\$ ont été acquis en avril 2013 afin de couvrir le risque de change lié à l'émission de cette nouvelle dette.

Dans le cadre de sa stratégie, l'exercice 2013 a vu se poursuivre les opérations de rationalisation des activités d'AG2R LA MONDIALE telles que :

- la cession par Arial assurance de la majeure partie de son portefeuille de Prévoyance/Santé à AG2R prévoyance à effet du 1er janvier 2013. Ce transfert a été accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 18 octobre 2013 et publié au Journal officiel le 30 octobre 2013,

l'objectif étant de recentrer l'activité d'Arial assurance sur la retraite collective ;

- une opération de restructuration des sociétés de gestion de portefeuilles du Groupe s'est traduite par la fusion d'Agicam et de La Mondiale Gestion d'Actifs (LMGA) et par une modification de l'actionnariat de Prado Épargne. En outre, AG2R Prévoyance a cédé en 2013 ses parts dans Agecim à Ventadour Stratégie en vue de la fusion de ces deux sociétés de gestion immobilière en 2014 ;
- la fusion par voie d'absorption de la société civile immobilière (SCI) La Mondiale Immo par La Mondiale (Société mère) ;
- les assemblées générales extraordinaires respectives de Primamut et de la MRPOSS ont décidé la fusion des deux mutuelles à effet du 1er janvier 2013. Cette fusion a été approuvée par l'ACPR et publiée au journal officiel en date du 18 octobre 2013.

Deux mutuelles ont rejoint le périmètre de combinaison au 1er janvier 2013 : Toulouse Mutualité et la Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (MIAG).

Quant aux partenariats, plusieurs projets ont été initiés en 2013 et vont voir le début de leur concrétisation en 2014 :

- un projet de rapprochement a été initié par RÉUNICA en juillet 2012 par le lancement d'une consultation, à l'issue de laquelle AG2R LA MONDIALE a été retenu. Le dossier a été adressé début décembre 2013 à l'Instance de coordination Agirc-Arrco-Ctip, qui a émis un avis favorable sur le projet en mars 2014 ;
- AG2R LA MONDIALE a engagé en 2013 un rapprochement avec la mutuelle ViaSanté dans le but de renforcer son pôle mutualiste ;
- un rapprochement s'est concrétisé avec la Mutuelle du Ministère de la Justice, 1ère mutuelle de la fonction publique à rejoindre un groupe de protection sociale et à entrer en 2014 dans le groupe combiné AG2R Prévoyance.

Le Plan d'entreprise Priorités Clients 2012-2014 achève sa 2e année avec des réalisations significatives en matière de partenariats, de renforcement des fonds propres et d'actions visant à améliorer les relations avec les clients, le tout dans le cadre d'un développement rentable.

Lors de la conférence de presse organisée le 17 avril 2014, André Renaudin, Directeur général a annoncé « 2013 a été, de nouveau, une année de croissance soutenue pour les

activités du Groupe avec un chiffre d'affaires SGAM en augmentation de +9,1 % et une collecte nette record à hauteur de 3,4 Md€. Avec un doublement de ses fonds propres en cinq ans et une marge de solvabilité de 244 %, AG2R LA MONDIALE s'est donné les moyens de sa croissance future.»

2- L'ACTIVITÉ

2-1 L'environnement économique

En 2013, les Etats-Unis ont surmonté les blocages budgétaires, la Chine a évité l'atterrissage brutal, l'Europe est sortie de récession et l'inflation a dangereusement ralenti en Occident.

Au 1er trimestre, la croissance mondiale est restée faible (1,8 % annualisée), pénalisée par le ralentissement chinois et la poursuite de la contraction de l'économie européenne (-0,8 %). Néanmoins, l'économie américaine a rebondi (1,2 % annualisée), malgré la hausse des taxes sur les salaires en janvier, grâce à la désinflation et au redressement du secteur immobilier. L'économie japonaise a fortement accéléré (+ 4,9 %) suite à l'engagement du pays dans l'activisme budgétaire et monétaire pour sortir l'économie de la déflation.

Au 2e trimestre, la croissance mondiale a fortement accéléré (+3,1 %), grâce aux Etats-Unis et à la croissance retrouvée en Chine, les craintes d'un atterrissage brutal s'éloignant. Mais, l'Inde et le Brésil ont ralenti, sous l'effet de politiques monétaires plus restrictives destinées à lutter contre l'inflation. En Zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a baissé son taux directeur en mai 2013. La croissance du PIB (+ 1,2 %) a mis fin à six trimestres consécutifs de contraction, grâce aux performances allemande (+2,9 %) et française (+2,4 %).

Au 3e trimestre, la croissance mondiale a poursuivi son accélération (+3,5 %), grâce aux Etats-Unis (+4,1 %), et à la Chine (+9,1 %). Mais, le PIB de la Zone euro a presque stagné (+0,6 %), malgré les sorties de récession de l'Italie et de l'Espagne, avec un recul inattendu du PIB français (-0,2 %). L'économie japonaise s'est essoufflée (+1,1 %). Enfin, l'économie indienne a rebondi, mais le PIB brésilien a reculé pour la première fois depuis trois ans.

Au 4e trimestre, la croissance mondiale est revenue à 2,7 % annualisée, pénalisée par un ralentissement américain (2,4 %). En Europe,

cependant, la croissance a accéléré à 1,1 % tirée par l'Allemagne (1,5 %) et la France (1,2 %).

La croissance mondiale 2013 s'établit donc à 2,2 %, inférieure à sa moyenne historique (3 % sur les dix dernières années). Cette performance modeste est liée à l'effet de base négatif de la fin de l'année 2012 et du début de l'année 2013. Mais, la croissance trimestrielle s'est en fait accélérée au cours de l'année, ce qui a atténué la déception des marchés qui ont vu l'année 2013 comme une année de reprise. Cette perception optimiste a failli, à un certain stade, être autodestructrice, les marchés s'inquiétant, à partir du mois de mai 2013, du risque d'une forte remontée des taux d'intérêt à court et à long terme, qui partie des Etats-Unis se propagerait à l'Europe et aux pays émergents.

Cependant, le taux de chômage élevé et les prix pétroliers stables ont pesé sur l'inflation dans les pays occidentaux (0,8 % sur un an en Zone euro en décembre 2013) faisant presque craindre la déflation. Cela a incité les grandes banques centrales à maintenir ou à accroître leur soutien à la conjoncture en Europe avec deux baisses de taux directeur à 0,25 % et au Japon avec une accélération des achats d'actifs.

La Réserve fédérale américaine (FED - Federal Reserve System) a commencé à réduire ses achats d'obligations, mais elle a réussi à convaincre les marchés que cela n'était pas le signal du début de la remontée des taux d'intérêt.

Sur ces bases économiques, les marchés financiers européens ont connu des performances positives, tant pour les marchés obligataires que pour les marchés actions.

Marchés de taux

En 2013, le rendement des obligations souveraines ont dû composer d'un côté avec l'amélioration des perspectives de croissance, notamment aux Etats-Unis, et de l'autre avec le très faible niveau de l'inflation et la volonté déclarée des banques centrales de maintenir encore longtemps les taux courts à des niveaux historiquement bas.

Les incertitudes économiques et politiques en Europe (élections italiennes et crise chypriote) ont fait baisser les rendements longs français sur des points bas historiques (1,65 %) en début d'année. Ils ont remonté, par contagion, à partir de juin 2013, quand

la FED a annoncé sa volonté de réduire ses achats de titres obligataires. Ce mouvement de hausse s'est interrompu en septembre, quand la Fed a décidé de différer ses réductions d'achats. Les rendements sont alors repartis à la baisse dans le sillage de l'inflation.

Néanmoins, la forte croissance américaine du 3e trimestre et la baisse du taux de chômage à 7 % en novembre ont conduit la FED à annoncer une baisse de ses achats à 75 Md\$ par mois à partir de janvier 2014 contre 85 Md\$ auparavant. Ce changement de politique a alimenté une remontée des rendements en fin d'année 2013 qui s'est propagée par contagion à l'Europe.

En France, les rendements français à 10 ans ont terminé l'année en hausse à 2,5 %. Cette hausse a néanmoins été moins importante qu'aux États-Unis. Cette modération s'explique par la faiblesse de l'inflation européenne et par des perspectives de croissance moins fortes. Le rendement français à 10 ans (2,5 % fin décembre) a bénéficié de la recherche du meilleur compromis entre sécurité, rendement et liquidité au sein des obligations européennes.

La performance totale (coupons et plus values) des indices obligataires des emprunts d'Etats européens 7 à 10 ans est restée positive à 2,8 %, grâce aux performances espagnoles et italiennes et malgré la dégradation d'un cran de la note souveraine de l'Union Européenne par Standard & Poor's (S&P) à AA+ en fin d'année 2013.

Pour les obligations privées, la dynamique est également restée positive. Les écarts de taux avec les emprunts d'Etat se sont réduits, notamment pour les sociétés financières, avec la baisse de l'aversion pour le risque.

Marchés actions

Dans un environnement d'accélération de la croissance, d'inflation faible et de politiques monétaires accommodantes conjuguée au bon maintien des résultats d'entreprises, les marchés boursiers ont connu une deuxième année consécutive de forte hausse avec un rendement total (dividendes inclus) de +20 % pour les places occidentales.

En France, le principal indice boursier de la place de Paris, le CAC 40, a connu un début d'année agité, atteignant un point bas fin juin 2013, avant d'entamer un fort rebond

après la baisse du taux directeur de la BCE et l'annonce de la sortie de récession de l'économie européenne. Le CAC 40 termine l'année sur une hausse de 22,2 % (dividendes inclus).

Aux Etats-Unis, le S&P 500, porté par des résultats d'entreprises satisfaisants, termine l'année sur des records après une hausse de 26,7 % (dividendes inclus). Mais, c'est l'indice boursier de Tokyo, le Nikkei, qui affiche la meilleure performance (+55 % en monnaie locale), profitant de la baisse du yen (-22 % face au dollar) favorisant ainsi les exportations et les plans de relance budgétaire.

En revanche, les indices boursiers chinois ont baissé face aux incertitudes liées au changement à la tête du Parti communiste et à quelques tensions sur le marché monétaire.

Au Brésil, la performance annuelle négative est à mettre au crédit du fort resserrement monétaire et du ralentissement économique.

Marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau a relativement bien résisté à la crise économique, surtout dans le centre de Paris. Certes, un certain tassement des loyers effectifs et des prix des immeubles depuis 2011 est observé. Toutefois, l'indice de prix de l'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF) de l'immobilier d'entreprise a légèrement progressé en 2013 (+0,9 %) après un recul de 1,5% en 2012. Le rendement locatif moyen brut reste élevé de l'ordre de 4,5 à 5 % pour le parc existant. Les performances globales sont positives de 6,6 % en 2013 (selon l'IEIF).

Marché de l'épargne et de l'assurance vie Niveau d'épargne et de crédits

L'année 2012 était marquée par une baisse du pouvoir d'achat de 1,1 %. En contrepartie, les ménages avaient amorti le choc en réduisant leur taux d'épargne (passé de 6,7 % de leur revenu disponible brut en 2011 à 6,1 % en 2012). En 2013, le pouvoir d'achat est resté, selon l'Insee, relativement stable (+0,2 % environ). Il ne devrait donc pas y avoir de hausse ou de baisse importante du taux d'épargne.

En complément de cette épargne, les flux nets de crédits des ménages sont sur une trajectoire de stabilisation après de nombreux mois de baisses successives.

Sur l'ensemble de l'année 2013, les flux nets de crédits à l'habitat étaient en hausse soutenus par des taux d'emprunts historiquement bas mais les flux nets de crédits à la consommation étaient eux en légère baisse. Au final, les flux de crédits sont passés de 27 Md€ à 29,5 Md€ entre 2012 et 2013.

Tout cela militerait pour une stabilisation à un bas niveau du flux de placements des ménages. Et pourtant, la FFSA a indiqué s'attendre à ce que 2013 soit une année de baisse du flux de placements amenant ce flux au plus bas depuis l'année 2000. Effectivement, les éléments collectés sur les différents types de placements montrent que le flux serait bien en baisse d'environ 10 Md€. Ainsi, soit les éléments de la comptabilité nationale seront révisés (moindre orientation du taux d'épargne, moindre crédits), soit ce sont les flux de placements des ménages qui seront rehaussés, ou bien une sortie plus importante de capitaux vers d'autres placements à l'étranger serait observée.

Même si les placements financiers des ménages n'étaient pas tous connus à la date de rédaction de ce rapport (notamment les titres), une idée assez précise du comportement d'allocation de l'épargne par les ménages en 2013 peut être réalisée.

Les placements à court terme, y compris les dépôts à vue, voient leur flux reculer assez sensiblement (de 38,6 Md€ en 2012 à 12,5 Md€ en 2013, soit une réduction de 26,1 Md€ du flux).

Comme en 2012, les livrets fiscalisés et les dépôts à terme ont une collecte nette en recul sensible (-5,2 Md€ pour les premiers, -13,9 Md€ pour les seconds) et sont en décollecte nette. Ces deux produits sont victimes ces dernières années des niveaux très bas des rémunérations avec les baisses successives des taux directeurs de la BCE. Les livrets A et les autres livrets défiscalisés (principalement les livrets de développement durable), qui au contraire depuis 2012 voyaient une progression de leur collecte nette, connaissent une inflexion de tendance et ont aussi constaté une baisse de leur collecte nette même si celle-ci reste positive. L'impact des augmentations de plafonds (1er octobre 2012 et 1er janvier 2013) semble se réduire et la baisse de leur rémunération d'un demi-point au 1er février 2013 et d'un autre demi-point le 1er août limite l'intérêt de ces produits pour les épargnants.

En regard de ces tassements de collecte pour les livrets, une croissance des dépôts à vue est notée (+21,2 Md€) peut-être en raison de la faiblesse des taux d'intérêts (qui limite le manque à gagner de ne pas investir dans des placements rémunérés).

Au niveau de l'épargne contractuelle (plan d'épargne logement - PEL et plan d'épargne populaires - PEP, bancaires), seuls les PEL semblent connaître des collectes nettes significatives (+2,8 Md€ contre -4,9 Md€ en 2012).

Au niveau des titres (à fin septembre 2013), les flux en actions semblent stables tandis que les placements en obligations sont en net recul (-6,5 Md€) probablement en raison des taux très bas durant l'année 2013 (jusqu'à 1,7 % pour le taux des emprunts d'Etat à 10 ans le 3 mai 2013). Les flux vers les OPCVM non monétaires sont là encore en nette baisse (-4,7 Md€).

C'est donc bien l'assurance vie qui bénéficie de ce moindre intérêt global pour les liquidités en retrouvant une collecte nette positive. L'assurance vie capte 38 % du flux net de placements total ce qui reste faible par rapport à sa moyenne historique (plus proche des 60 %) mais marque une très nette amélioration après une année 2012 de décollecte nette.

Assurance vie en France

L'année 2013 aura été l'année du retour à une collecte nette positive pour l'assurance vie mais sans excès : celle-ci demeure très inférieure à celle de 2011 et le mois de décembre 2013 a été particulièrement mal orienté.

La collecte brute, tout d'abord, progresse de 5,6 % sur un an. Toutefois, alors même que le marché semblait s'améliorer au fil des mois (+6,8 % au 1er trimestre, +8,2 % au 2e trimestre et +10 % au 3e trimestre), le 4e trimestre a affiché un recul de la collecte assez inattendu (-1,5 %). Les contrats individuels, et donc essentiellement l'assurance vie épargne, tirent le marché avec +7,1 % sur l'année (dont une quasi stabilité au 4e trimestre à -0,2 %) alors que les contrats collectifs, principalement retraite mais aussi décès, connaissent une baisse sur l'année de 5,4 % (dont un 4e trimestre à -12,3 %). Pour ces derniers, il faut se rappeler que les trois derniers trimestres de 2012 avaient été marqués par des progressions à deux

chiffres de ces cotisations retraite dans un environnement réglementaire et fiscal fortement modifié qui incitait les assurés à anticiper leurs versements pour limiter l'impact des nouvelles taxes.

Le succès des supports UC ne s'est pas démenti durant l'année avec cinq trimestres consécutifs de hausse et +22,8 % sur 2013, aidés par l'évolution positive de la bourse de Paris. Les cotisations des supports Euros évoluent pour leur part plus modestement à +3,3 % sur un an.

Enfin, l'embellie de 2013 consacre surtout les réseaux de bancassurance (+7,1 % sur un an), les cotisations collectées par les réseaux d'assurance progressant deux fois moins vite avec +3,2 %. Toutefois, l'écart entre les deux modes de distribution s'est réduit trimestre après trimestre pour finir, au 4e trimestre, à passer en faveur des réseaux traditionnels.

Cette croissance globale des cotisations provient avant tout d'un moindre appétit des épargnants pour les produits liquides dans un contexte de forte baisse de leur rémunération. Elle provient également de la stabilité de la fiscalité de l'assurance vie, selon les orientations du rapport des députés Berger et Lefebvre publié au début 2013, orientations confirmées par les lois de finances de fin d'année.

Toutefois, le fait que l'assurance vie individuelle ait beaucoup moins progressé au 4e trimestre que lors des trois trimestres précédents peut laisser à penser que les épargnants ont été attentistes face notamment à la Loi de finances rectificative pour 2013 publiée fin décembre qui devait, entre autres, aménager la fiscalité de l'assurance vie. Celle-ci s'est finalement traduite par la création de deux nouveaux contrats (euro-croissance et vie-génération) et le maintien de la fiscalité des contrats d'assurance vie sauf pour la partie décès dont la taxation s'alourdit pour les plus hauts capitaux transmis. En revanche, la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a modifié le calcul des prélèvements sociaux sur ces contrats (cf. évolutions réglementaires).

Si le 4e trimestre a été un peu moins favorable aux cotisations, il en est allé de même pour les prestations. En recul sur les trois premiers trimestres, elles affichent une hausse au 4e trimestre (+4 %). Il convient de noter que

la forte baisse des taux de prestations avait commencé au 4e trimestre 2012 et qu'ainsi, l'effet de base était logiquement moins favorable. Notons qu'une croissance de 4 % des prestations, alors même que les encours progressent de 10 % environ, reste une tendance plutôt favorable.

Cela ne remet donc pas en cause le recul des prestations sur l'ensemble de l'année (-8,9 % dont -10,4 % pour les contrats individuels et +13,8 % pour les contrats collectifs peu touchés par le pic des années 2011 et 2012). Cette évolution à la baisse des prestations de contrats d'assurance vie à but d'épargne confirme l'atténuation des craintes envers l'éclatement de la Zone euro, notamment depuis septembre 2012 et l'annonce par la BCE du rachat illimité de dettes de pays en difficultés.

Le taux de prestations est ainsi revenu à sa moyenne historique : sur un an, le taux de prestation était de 7,7 % à la fin du 4e trimestre 2013 contre encore 8,8 % au 4e trimestre 2012 et 10,1 % au 1er trimestre 2012.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2013, la croissance des cotisations et la baisse continue des prestations ont nettement amélioré la collecte nette. Celle-ci atteint +10,7 Md€ sur un an contre -6,3 Md€ sur 2012. La collecte nette des contrats individuels atteint +7 Md€ (contre -11,8 Md€ en 2012), celle des contrats collectifs atteignant +3,7 Md€ en baisse par rapport à 2012 (5,5 Md€) pour les raisons d'opportunité « fiscal » déjà explicitées.

L'assurance vie a donc bien connu une 4e période marquée par des collectes nettes assez nettement positives après une 1ère période de fortes collectes nettes positives (avant la crise financière de l'été 2011), une 2e période de fortes collectes nettes négatives (été 2011 – fin 2011) et une 3e période de collectes nettes faiblement négatives (année 2012). On notera toutefois que le mois de décembre 2013 apparaît comme atypique dans la 4e période.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissaient à 1 444 Md€ fin 2013, en hausse de +4,7 % sur un an. Cette évolution provenait pour 0,8 point de la collecte nette positive sur 12 mois, pour +2,2 points de la rémunération des fonds en euros et +1,7 point au titre de la revalorisation des supports UC.

Marché de la protection sociale

Selon le ministre des affaires sociales et de la santé, le déficit du Régime général devrait atteindre -12,5 Md€ en 2013, soit un peu mieux que la prévision réalisée lors de la Loi de financement de la Sécurité sociale fin décembre (-13,3 Md€).

Dans cette dernière prévision, le déficit était surtout le fait de l'assurance maladie (-7,6 Md€) devant l'assurance vieillesse (-3,3 Md€) et la branche famille (-2,8 Md€). Seule la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) était attendue en léger excédent (0,3 Md€).

Les autres régimes obligatoires de base étaient également attendus en déficits (-0,9 Md€) tandis que le fonds de solidarité vieillesse (FSV) devait lui aussi afficher 2,7 Md€ de déficits portant ainsi le besoin de financement de l'ensemble des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale et du FSV à -16,9 Md€, soit un déficit de -3,6 % des recettes de ces régimes.

Pour 2014, une amélioration est attendue avec un déficit global de 13,3 Md€, soit -2,8 % des recettes de ces régimes.

Marché de la santé

Sur l'ensemble de l'année 2013, le rythme annuel de croissance des dépenses de santé est resté au même niveau que celui de 2012, à savoir +2,3 % en données corrigées des jours ouvrés et variations saisonnières.

En résumé, ces dépenses ont été caractérisées par :

- une progression mesurée des remboursements des soins médicaux et dentaires ;
- une évolution plus dynamique des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux et des dépenses de transport sanitaires ;
- une faible croissance des remboursements de produits de santé, d'analyses médicales et d'indemnités journalières.

Ainsi, les honoraires médicaux affichent +2,7 % en 2013 après une stabilité en 2012. C'est particulièrement vrai pour les médecins généralistes (+2,8 % après -1,2 % en 2012). Pour expliquer cela, on citera :

- la mise en place du forfait médecin traitant (remboursé par les organismes d'assurances complémentaires santé) ;
- la majoration des consultations des personnes âgées ;

- l'épisode de grippe le plus important depuis 1989.

En ce qui concerne les médecins spécialistes, la croissance est à +2,7 % (contre +0,1 % en 2012) et pour les soins dentaires, l'évolution est de +0,6 % (contre +0,1 % en 2012).

Les dépenses d'auxiliaires médicaux ont connu une progression bien plus forte, +7,8 %, après +6,4 % en 2012.

Deux types de soins composent cette catégorie :

- les soins des infirmiers, en hausse de 8,3 % en 2013 (+7,9 % en 2012) dont 6,1 points d'effet volume et 2,2 points au titre de la revalorisation tarifaire qui a eu lieu en juin 2012 et qui joue donc sur une demi-année ;
- les remboursements de soins de masso-kinésithérapie qui progressent de 6,8 % en 2013 (après +4,4 % en 2012). L'effet volume est ici moins important (+3,3 points) et l'effet revalorisation tarifaire est de +3,5 points (effet sur une demi-année, cette indexation ayant eu lieu en juillet 2012).

Autre poste dont la croissance est soutenue en 2013, les transports sanitaires progressent de 6,4 % (+3,8 % en 2012).

En outre, plusieurs postes connaissent une évolution limitée au sein des soins de ville. Les indemnités journalières, tout d'abord, sont en hausse de 0,7 % (contre -1,2 % en 2012). Cette relative faiblesse dans la croissance de ces dépenses s'explique par les effets du changement de calculs de ces indemnités décidé dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 (les complémentaires subissant souvent ce désengagement).

Les dépenses de médicaments sont en baisse de 0,2 % après une année 2012 déjà favorable en la matière (-0,9 %). La tendance de 2013 a bénéficié de la pénétration des génériques (mesure tiers-payant contre générique) et de la baisse de certains prix.

Enfin, l'évolution des remboursements de soins hospitaliers est de +1,5 %, dont +1,2 % pour les hôpitaux publics et +3,2 % pour les cliniques privées. Les versements aux établissements médico-sociaux augmentent de 4,8 % dont 5,7 % pour les établissements et services pour personnes âgées.

Les évolutions réglementaires

Comme en 2012, l'année 2013 a été marquée par des modifications réglementaires importantes qui ont impacté le Groupe sur l'ensemble de ses métiers.

Parmi les mesures les plus significatives :

- **Réforme des retraites** : La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a été adoptée définitivement à l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre 2013. Cette dernière contient des mesures de financement qui permettront de rétablir l'équilibre des régimes et de le maintenir sur le long terme, à l'horizon 2040. Elle comporte trois types de mesures destinées à assurer la pérennité du système, accroître l'égalité face à la retraite et simplifier l'accès des Français à l'information et aux démarches relatives à leur retraite. Concernant AG2R LA MONDIALE, principalement sur son périmètre de combinaison AG2R Prévoyance, l'allongement de la durée de cotisation ne devrait pas impacter les passifs de prévoyance autant que lors des précédentes réformes.

- **Taxes sur les contrats non responsables** : Afin de rétablir une véritable incitation financière en faveur des contrats solidaires et responsables, qui participent de l'objectif d'une couverture santé de qualité et de maîtrise des dépenses de santé, le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) applicable aux contrats santé non responsables est revalorisé de 9 % à 14 % au titre des primes et cotisations échues à compter du 1er janvier 2014. Cette mesure fait suite au discours du Président de la République lors de son intervention devant le congrès de la Mutualité du 20 octobre 2012 consistant à instaurer une « modulation beaucoup plus forte de la taxe applicable afin que les contrats dits « responsables », qu'ils soient individuels ou collectifs, deviennent véritablement attractifs ». L'article 45 du PLFSS 2014 fait évoluer, pour tous les contrats de couverture complémentaire de santé, les règles relatives aux contrats « solidaires et responsables », qui ouvrent droit aux avantages fiscaux et sociaux. Un décret viendra préciser les règles applicables pour assurer un niveau de couverture minimale des soins, notamment pour certains postes générant un reste à charge important, et

pour éviter de solvabiliser des pratiques tarifaires excessives qui contribuent à la dérive des prix de certains soins.

- **Catégories objectives** : Selon le décret du 9 janvier 2012, pour conserver le bénéfice des exonérations sociales pour les contrats retraite et prévoyance, les catégories de salariés bénéficiaires ne peuvent désormais être définies que sur la base d'une liste limitative de cinq critères.

La Direction de la Sécurité sociale a publié le 25 septembre 2013 une circulaire commentant les modalités d'application du décret. Le délai qui devait expirer au 31 décembre 2013 est reporté jusqu'au 30 juin 2014. Sous réserve que l'employeur puisse justifier du caractère objectif des catégories ainsi instituées (c'est-à-dire des raisons justifiant qu'un régime spécifique leur soit réservé), la circulaire assouplit les règles fixées par le décret et admet ainsi la possibilité de constituer des catégories différenciées (travailleurs à domicile, catégorie des VRP, salariés détachés à l'étranger, régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle).

D'autre part, la circulaire précise que les cinq critères prévus par le décret pour définir une catégorie de bénéficiaire peuvent être combinés entre eux (exemple : cadres cotisant sur la tranche C).

Il est confirmé que les cadres dirigeants ne sont pas en tant que tels une catégorie, mais qu'ils peuvent être couverts en tant qu'appartenant à une autre catégorie autorisée par le décret.

Les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés peuvent être rattachés au régime des salariés sur décision du Conseil d'administration (ou équivalent) qui doit être tenue à la disposition de l'Urssaf.

Les différentes tranches de rémunération de l'Agirc et de l'Arrco peuvent être utilisées pour définir une catégorie.

- **Plan d'épargne en actions (PEA)** :

La réforme du PEA a été annoncée par le Chef de l'État le 29 avril 2013 et confirmée le 26 août par le ministre de l'économie. Ainsi, dans le Projet de loi de finances pour 2014, et donc à partir du 1er janvier 2014 : le plafond du PEA est relevé de 132 000 à 150 000 euros ; un PEA-PME est créé en supplément du précédent pour un total de versements maximum de 75 000 euros avec une vérification de l'éligibilité des titres. Il dispose des mêmes avantages fiscaux que

le PEA, notamment l'exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values après cinq ans.

Les entreprises éligibles sont à la fois des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les titres qui y sont éligibles sont des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, ainsi que des parts de fonds commun de placement ou de fonds d'investissement alternatif à la condition qu'ils soient investis à 75 % en titres émis par des PME et ETI dont 50 % d'actions émis par des PME et ETI. Les FCPR, FIP et FCPI qui remplissent ces critères sont éligibles au PEA-PME. Des titres de dette (obligation) détenus indirectement sont donc également éligibles au PEA-PME participant du développement du marché obligataire pour les PME et ETI, complément au financement bancaire.

- **Réforme des prélèvements sociaux sur les placements** : Les modalités d'application des contributions et prélèvements sociaux sur les revenus de placement diffèrent aujourd'hui sensiblement selon que le produit est soumis ou non à l'impôt sur le revenu. Il en résulte que des produits ayant des caractéristiques et/ou une profondeur historique similaires sont assujettis à un niveau de prélèvements sociaux potentiellement très différent. Ce régime est particulièrement favorable par rapport aux modalités d'imposition des autres revenus du capital. Aussi, dans un souci d'équité et par mesure de simplification, le gouvernement a proposé de mettre fin à l'application des « taux historiques » afin d'harmoniser les règles de prélèvement applicables aux produits de placement. Ainsi, les produits afférents à des versements sur des contrats d'assurance-vie (hors contrats en euros) effectués jusqu'en 1997, les produits des contrats d'assurance-vie exonérés en considération de la situation personnelle du souscripteur ou de son conjoint (licenciement ou de la mise en préretraite), le dénouement d'un contrat d'assurance-vie en rente, les produits des contrats DSK ou NSK de plus de 8 ans, les produits des contrats PEP, les gains sur les rachats de PEA à partir de 5 ans et les intérêts de certains PEL qui n'étaient pas intégralement imposés au taux de 15,5 % auraient dû l'être à partir du 1er janvier 2014. Toutefois, devant la forte contestation qui a suivi cette annonce, le gouvernement

a décidé d'exonérer les PEL et les PEA et donc de limiter cette réforme aux seuls contrats d'assurance vie souscrits avant le 26 septembre 1997 et rachetés ou échus à compter du 26 septembre 2013.

Après intervention du conseil constitutionnel, la loi a été modifiée. L'utilisation du taux historique en vigueur au moment où les intérêts ont été générés n'est conservée que sur les premières années du contrat (6 ans pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1990, 8 ans pour les contrats souscrits après) et en retenant le taux de 15,5 % pour les années suivantes.

- **Généralisation des complémentaires Santé pour les salariés** : Le 11 janvier 2013, les partenaires sociaux ont signé l'ANI sur la sécurisation de l'emploi. Une des parties jugées les plus importantes de cet accord correspond à la généralisation de la couverture des frais de soins pour les salariés, dans le prolongement du discours du Président de la République en octobre 2012 à la Mutualité. Cet accord a été transposé dans l'article 1 du Projet de loi sur la sécurisation de l'emploi. Le 13 juin 2013, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision relative à cette loi. Il a ainsi déclaré non conforme à la constitution le 2^o du paragraphe II de l'article premier de la Loi sur la sécurisation de l'emploi, mais aussi l'article L. 912-1 du code de la Sécurité sociale. Aussi, les clauses de désignation des assureurs ont été jugées inconstitutionnelles. Cette décision ne changera pas les ambitions de développement du Groupe et impactera les branches où il est seul désigné. Les conditions de reconduction ne seront pas les mêmes mais son réseau commercial et son maillage territorial seront des atouts pour l'aider à s'adapter. La recommandation par les branches reste possible. La généralisation de la couverture maladie des salariés par leur entreprise ayant un coût budgétaire important, des mesures visant à en limiter l'importance ont été engagées. Deux types d'avantages sont effectivement associés à ces contrats collectifs santé : la participation de l'employeur (paiement d'une partie de la cotisation) est partiellement exemptée de cotisations sociales (coût pour l'Etat : 1,6 Md€ par an) ; la cotisation était exclue du revenu imposable, même quand l'entreprise prend en charge une partie. C'est cette

« niche fiscale » qui a été abandonnée en supprimant l'exonération fiscale qui bénéficie aux salariés sur la part abondée par l'employeur.

- **Forfait médecin traitant :** Le 25 octobre 2012, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) était parvenue à signer un accord avec les syndicats médicaux et les complémentaires santé. Le texte instaurait en particulier un forfait médecin traitant : pour chacun de leurs patients les ayant choisi comme médecin traitant, hors ceux en affection longue durée (ALD) et ceux de moins de 16 ans, les praticiens vont percevoir 5 euros par an, qui rémunèrent leur rôle de coordination des soins, de prévention et de suivi. Les complémentaires santé ont accepté de financer à hauteur d'un plafond de 150 M€ par an le forfait médecin traitant. Cela traduit l'engagement des organismes assurant la couverture complémentaire en santé de « participer au développement des nouveaux modes de rémunération » réservés aux médecins de secteur 1 et de secteur 2 adhérant au contrat d'accès aux soins. Ce dispositif est entré en vigueur le 1er juillet 2013 même s'il est inscrit dans la Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2014. N'ayant pas le statut de taxe, cette cotisation sera intégrée dans les analyses de charges qui conduisent à déterminer le taux d'indexation à chaque 1er janvier (à partir du 1er janvier 2014). La charge pour le Groupe est estimée à environ 3 M€ en année pleine.

2-2 L'activité du groupe

Acteur majeur de la protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que Groupe de protection sociale, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale (108 ans) et d'AG2R Prévoyance (62 ans), témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Ainsi, le niveau de résultat net consolidé est satisfaisant à plus de 242 M€ et un taux de couverture de la marge de solvabilité s'élevant à 2,4 et des encours gérés en nette progression (+10,6 % hors participations aux bénéficiaires et +9,6 % avec PB).

SGAM AG2R LA MONDIALE a réalisé plus d'1,3 Md€ de résultat sur les cinq dernières années portant ses capitaux propres à 3,7 Md€, soit un rendement moyen de 9,7 % par an.

Le ratio de couverture du besoin de marge de solvabilité (normes françaises) passe à 2,4 en tenant compte des plus-values latentes admissibles sur les actifs au 31 décembre 2013. L'endettement du Groupe s'élève à 22,1 % des fonds propres fin 2013 en hausse par rapport à fin 2012 (12,6 %) compte tenu de la restructuration de sa dette qui a renforcé significativement la solvabilité du Groupe.

Avec un chiffre d'affaires global de 9 292 M€ de cotisations au titre des activités d'assurance, SGAM AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle Madelin, de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante : 19 % en retraite, 53 % en épargne, 13 % en prévoyance et 15 % en santé. Par rapport à 2012, la part de l'épargne a augmenté au détriment de la retraite.

La notation de solidité financière de La Mondiale a été revue par l'agence Standard & Poor's en août 2013 qui est passée de « BBB+, perspective négative » à « BBB+ perspective stable ». La qualité des actifs de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

Concernant AG2R Prévoyance, la notation attribuée par l'agence S&P a été confirmée en 2013 à « BBB+, perspective stable ». Cette notation s'inscrit dans un mouvement de fonds qui touche l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance, en raison de conditions économiques incertaines, d'un risque crédit en hausse, de la faiblesse du niveau des taux d'intérêt et de la volatilité du marché actions. Pour autant, les analystes avaient souligné deux points forts pour AG2R Prévoyance :

- son positionnement concurrentiel qui devrait lui permettre de retrouver à moyen terme de bons niveaux de résultat opérationnel ;

- son bon niveau de fonds propres qui devrait avoir un impact positif sur son profil de crédit global.

Le Plan d'entreprise Priorité Clients 2012-2014 se conclut, au terme de sa deuxième année, par plusieurs avancées significatives.

Comme en 2012, l'année 2013 a été marquée par un contexte de marché et d'évolutions réglementaires et fiscales difficile ayant nécessité une mise à jour du plan.

Sur le plan marché :

- un environnement économique qui reste difficile (chômage, déficit public, défaillance d'entreprises) ;
- des marchés financiers marqués par la persistance de taux obligataires bas et l'amélioration des indices boursiers ;
- la collecte nette en assurance vie à nouveau positive après une année 2012 négative.

Sur le plan réglementaire et structurel :

- l'ANI du 11 janvier 2013 portant sur l'obligation d'une couverture santé collective pour tous les salariés du secteur privé ;
- la fin des clauses de désignation des branches professionnelles remplacées par des clauses de recommandation ;
- la réforme des retraites portant principalement sur l'allongement de la durée de cotisation ;
- l'accord européen sur Solvabilité 2 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016 ;
- une évolution du cadre réglementaire de l'assurance vie principalement marquée par deux nouveaux contrats d'assurance « euro croissance » et « vie génération » ;
- les résolutions en matière de convergence et de rationalisation voulues par les Fédérations Agirc et Arrco à destination des groupes de protection sociale, suite à l'ANI du 13 mars 2013 ;
- la pression continue des prélèvements fiscaux et sociaux.

La mise à jour du Plan intègre également l'évolution du contexte interne du Groupe notamment par :

- le partenariat stratégique avec Réunica ;
- le partenariat avec ViaSanté et son impact sur le pôle mutualiste du Groupe ;
- le renforcement des fonds propres du Groupe sur la base des résultats au 31 décembre 2012 ;
- la maîtrise des résultats sur nos métiers de la prévoyance et santé collective et les mesures de redressement entreprises ;

- le développement très significatif de l'épargne patrimoniale par La Mondiale Europartner ;
- la décision d'un partenariat de gestion en épargne salariale ;
- la poursuite de la maîtrise budgétaire.

« Priorité Clients » met en avant un axe majeur autour du client avec une connaissance renforcée des clients, une distribution performante, une meilleure qualité de la relation et une efficacité de service renforcée. Il s'appuie également sur deux fondamentaux que sont les valeurs fondatrices du Groupe et le parti-pris d'un développement rentable.

A l'échelle de l'ensemble des métiers du Groupe, l'année 2013 a été caractérisée par la fin des migrations vers l'usine retraite avec l'intégration des périmètres Isica et Irsea/Capicaf, une industrialisation en cours de la gestion de l'épargne patrimoniale pour La Mondiale Europartner, la nécessité de restructurer le métier de la santé collective et individuelle dans le cadre de l'ANI, une nouvelle plateforme GSTP (Gestion et Services Tiers-Payant) en partenariat avec la Macif qui enregistre 2,5 millions d'assurés, une évolution des offres en cours en retraite individuelle et petit collectif et, enfin, un choix d'un partenariat de gestion en épargne salariale.

Sur le thème de l'engagement service client, les résultats des enquêtes réalisées auprès des clients et partenaires en 2013 confirment que la gestion et les services apportés en santé, en retraite complémentaire et supplémentaire et en gestion patrimoniale sont perçus comme des points forts du Groupe dans la ligne des évaluations des années précédentes.

Parmi les premières livraisons opérationnelles sur les programmes de long terme (interlocution client, services internet, dématérialisation des échanges), on peut citer notamment la mise en œuvre d'un référentiel pour rassembler, au sein d'une base client unique, les données relatives à l'ensemble de nos clients. On citera comme autre avancée, le nouvel outil de relation client pour les Centres de Relation Clients (CRC) Santé facilitant la qualité de réponse en CRC, la saisie en ligne des affiliations et radiations des salariés en santé, la saisie en ligne de versements à partir de l'espace sociétaire sur les contrats des professionnels (épargne et retraite).

Concernant la distribution, le pilotage de la performance, l'animation managériale accrue sur les réseaux du marché des particuliers et des entreprises, la vente progressive de l'ensemble des produits (retraite, épargne, santé, prévoyance) quels que soient les canaux de distribution et le renforcement confirmé de la coordination entre le courtage national et le courtage régional ont contribué à la croissance attendue du chiffre d'affaires en 2013 pour la partie concurrentielle traduisant une bonne année commerciale, en particulier en épargne.

Enfin, au niveau des fonctions transverses, les résultats ont porté essentiellement sur le pilotage des conditions de rentabilité de nos activités, la nouvelle organisation effective de la Direction des investissements, les résultats positifs du 2e baromètre « Ma Vie au Travail » pour lequel une progression significative a été notée par rapport à 2010 pour la quasi-totalité des thèmes, un travail de rencontre en région très complet mené par la Direction des ressources humaines, et la mise en place d'une fondation unique pour le Groupe au lieu des trois relevant historiquement de La Mondiale, AG2R et Isica.

Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'établissent à 4 882 M€, en hausse de 21,5 % (+ 863 M€), soit une évolution supérieure à celle du marché français selon la FFSA (+7,1 % pour les contrats d'assurance vie à adhésion individuelle à fin 2013). Le chiffre d'affaires épargne des seules entités françaises est en hausse de 4 %.

En ce qui concerne La Mondiale Partenaire (LMP), le chiffre d'affaires épargne progresse de 4,9 % (pour atteindre 2 356 M€). Il a bénéficié de la bonne tenue des supports en unités de compte et de la commercialisation de contrats à chargements de gestion réduits ce qui a favorisé sa collecte.

Pour La Mondiale Europartner (LMEP), filiale luxembourgeoise, la dynamique de croissance se poursuit. Après +119 % en 2009, +39 % en 2010, +35 % en 2011 et +34 % en 2012, la progression en épargne atteint en 2013 +51 % et ses cotisations d'épargne s'élèvent à présent à presque 2 159 M€. On notera que le rachat par La Mondiale Participations de MassMutual Europe, devenu depuis La Mondiale Europa (LMEA), ne se traduit pas par un impact sur les cotisations, celles de LMEA n'étant pas reconnues en IFRS.

Enfin, le chiffre d'affaires d'assurance vie épargne y compris vie individuelle de La Mondiale (338 M€) baisse de 2 % liée surtout à une baisse de la vie individuelle. Les contrats d'épargne sont, pour leur part, stables, en dessous du marché français, mais avec une très nette amélioration durant l'année. Après une tendance défavorable au cours des premiers trimestres de 2013 (-15 % au 1er trimestre, -2 % au 2e trimestre), le chiffre d'affaires a connu une évolution positive sur les deux derniers trimestres (+6 % au 3e trimestre et +14 % au 4e trimestre).

Il convient de noter que, contrairement à l'année 2012, ce sont les supports en unités de compte (UC) qui tirent la croissance en 2013. Pour La Mondiale, LMP et LMEP, la progression atteint +52 % pour les cotisations en supports UC sur l'année (contre +23 % pour l'ensemble du marché des contrats en UC selon la FFSA) et +15 % pour les cotisations en supports en euros (contre +3,3 % pour le marché en euros selon la FFSA). Ainsi, la part des supports UC en épargne du Groupe est passée à 22,5 % en 2013 contre 18 % en 2012 et contre 14 % pour le marché (selon la FFSA).

Au-delà des cotisations, il est à noter que les prestations en épargne sont en forte baisse (-21,2 % sur l'année 2013 aussi bien sur les supports en euros que sur les supports en UC). Pour l'ensemble du marché, la FFSA indique une réduction des prestations presque moitié moindre à -13 %. Ainsi, la collecte nette en épargne est largement positive pour SGAM AG2R LA MONDIALE à 2 176 M€ contre 566 M€ en 2012.

Vie Retraite

En ce qui concerne les contrats de retraite supplémentaire, les cotisations sont en baisse significative à 1 774 M€, soit -10,4 %. Cette évolution est avant tout due à plusieurs opérations intervenues en 2012 et non reproduites en 2013 telles des transferts de portefeuilles entrants.

Hors éléments exceptionnels, l'évolution des cotisations en retraite supplémentaire serait de +3,7 %.

Les cotisations d'assurance vie retraite d'Arial assurance ont connu une baisse de -4,6 %, hors éléments exceptionnels, en cohérence avec l'évolution globale du marché de l'assurance vie collective (-5,4 % selon la FFSA).

Ce sont les contrats à cotisations définies (« article 83 et Pere ») qui progressent le plus vite avec une croissance de 6,6 % (à 302 M€ hors exceptionnels). Ils sont soutenus par des transferts de contrats (20 M€ par exemple au 3e trimestre) et par les versements individuels facultatifs (Vif) pour 29 M€.

Les évolutions des cotisations en « article 39 » sont marquées par le contexte favorable de fin 2012 (mois de décembre « double ») où de nombreuses cotisations avaient été versées avant l'application des nouvelles taxes au 1er janvier 2013. Elles baissent ainsi mécaniquement de -44 % en 2013.

Les cotisations de contrats de préretraite, en revanche, continuent à être versées alors même que leurs taxes et fiscalité ont été durcies ces dernières années. Compte tenu de rentrées exceptionnelles, les cotisations en la matière devraient être en progression de 9,9 % (à 49,2 M€).

Pour le reste des contrats d'Arial assurance, les fonds collectifs sont en hausse, passant de 7,3 M€ à 20,8 M€, et les autres contrats assez stables (-0,3 %).

En ce qui concerne les contrats de retraite assurés par La Mondiale (hors éléments exceptionnels), les cotisations sont en croissance de 5,3 %. Les contrats de retraite collective relatifs aux TPE sont en stagnation (-0,8 % sur l'année). Les contrats de retraite individuelle (TNS) sont en croissance de 7,5 %, tirés par le contrat de Loi Madelin « Mondiale retraite professionnels UC » (+24 %) et le contrat « Mondiale retraite UC » diffusé plus largement (+25 %). Les cotisations de retraite des grands comptes assurés directement par La Mondiale stagnent (+0,6 %). À noter que les versements individuels facultatifs ont atteint 13,7 M€ à fin 2013 sur ces grands comptes.

Enfin, les prestations en retraite sont en baisse de 5,7 % (hors éléments exceptionnels). La collecte nette est ainsi positive à 679 M€ même si elle est en retrait par rapport à 2012 (863 M€).

Santé

Les cotisations santé atteignent 1 379 M€, en hausse de 6,7 % par rapport à 2012. Cette croissance provient pour moitié des indexations puisque le taux moyen d'évolution de celles-ci est estimé à environ +3,4 %, par les changements de périmètres pour +1,3 % et par l'effet volume pour +2 % (positif en collectif, négatif en individuel).

Le taux de croissance des cotisations en santé collective est d'environ +8,7 % sur l'année 2013.

Certains contrats santé sont indexés mécaniquement par l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale (+1,8 %) notamment sur le portefeuille d'Isica Prévoyance et de Mutisica. Ainsi, la croissance en santé collective connaîtrait une croissance hors indexations d'environ 5,5 %.

Les affaires nouvelles s'élèvent à environ 48 M€ en 2013 (contre 96 M€ en 2012). L'activité a été importante au niveau du courtage avec des affaires nouvelles.

Trois nouvelles CCN ont rejoint le Groupe mais elles sont souvent en attente d'arrêtés d'extension (lui-même ralenti par la décision du Conseil constitutionnel sur les accords de branches) et ont donc peu d'impact sur 2013.

Au niveau des acceptations, on notera l'impact positif des acceptations externes pour 23 M€ (récurrents).

En santé individuelle, les cotisations sont en augmentation de 1,1 %. Elles comprennent des impacts globalement positifs de changements de périmètre pour +4,8 %, notamment l'entrée en combinaison de la MIAG et de Toulouse Mutualité dans le Groupe.

Hors ces effets, les cotisations des contrats individuels de santé sont en baisse de 3,7 %. Si les contrats individuels ont été indexés en moyenne à +4,1 %, ils sont toujours impactés par l'érosion des portefeuilles des mutuelles.

Prévoyance

L'évolution des cotisations en prévoyance est positive en 2013, à +3,1 % pour atteindre 1 182 M€.

Ce domaine est régulièrement impacté par des mouvements importants de transferts de portefeuille.

Ainsi, sans ces impacts, la Prévoyance aurait été en évolution d'environ +2,6 % en 2013. Le taux moyen d'indexation retenu en prévoyance collective est de 2,1 % tenant compte d'une progression moyenne annuelle des salaires à +1,8 % et d'indexations supplémentaires liées à la réforme des retraites de 1,4 M€ environ.

Le différentiel entre affaires nouvelles et résiliations est légèrement positif.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités comprend les produits nets bancaires des activités de gestion d'Agicam et de Prado Épargne pour 70 M€ et les cotisations IARD pour 6 M€.

En matière de gestion financière, la politique d'allocations d'actifs en 2013 reste guidée par les contraintes actif-passif, les conditions de marché ainsi que par l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée plus difficile à anticiper que les années précédentes, même si La Mondiale s'est distinguée sur ce point très favorablement par rapport au marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées. La détermination en 2013 d'une date fixe pour l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 a rendu les contraintes qui y sont attachées, de nouveau, plus prégnantes.

L'allocation des actifs est légèrement modifiée au profit de la composante obligataire et actions, avec une baisse sensible de la part relative des prêts. Sur la partie obligataire, la durée a été maintenue compte tenu des contraintes actif-passif et de la forme de la courbe des taux qui incite à alléger les expositions à court-terme pour renforcer les positions à long terme. De même, le maintien de taux bas, mais aussi les émissions financières subordonnées, ont permis au portefeuille obligataire de se valoriser sensiblement.

Par ailleurs, les contraintes de solvabilité ont également milité pour une limitation des investissements dans le domaine immobilier.

L'allocation des cash-flows en 2013 a été davantage orientée vers les obligations et les actions avec une tendance à alléger les placements en trésorerie.

La faiblesse des taux monétaires a conduit à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

La bonne diversification des portefeuilles d'actifs de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance a permis d'éviter qu'elles soient en situation de devoir constituer une provision pour

risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

La répartition des actifs en euros de SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2013 continue à favoriser les placements obligataires qui progressent à 85 % ; les actions qui augmentent à 9 %, l'immobilier qui stagne à 4 % et les prêts qui diminuent à 2 %.

L'année 2013 a été caractérisée par le projet Convergence destiné à améliorer l'organisation de la gouvernance des placements mobiliers et consécutivement l'organisation et la performance de la Direction des Investissements en :

- clarifiant la gouvernance des placements sur tous les périmètres par la mise en place de comités ad-hoc au niveau des sociétés souveraines du Groupe ;
- simplifiant l'organisation en fusionnant les deux sociétés de gestion de portefeuille du Groupe et en séparant bien les métiers de gestion d'actifs de ceux de tenue de compte d'épargne salariale.

L'année 2013 a donc engagé la fusion absorption de La Mondiale Gestion d'Actifs (LMGA) par AGICAM ; cette opération a été réalisée le 13 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a donné son accord plein et entier sur ce dossier. Le nouveau programme d'activité de la société a été déposé le 10 octobre 2013 et a reçu son agrément le 11 mars 2014.

2-3 LES COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de combinaison porte sur les éléments suivants :

- l'entrée des deux mutuelles Toulouse Mutualité et MIAG ;
- la dissolution par dévolution de Prémalliance Mutualité dans Mutualis et Prado Mutuelle ;
- La Mondiale Participations a acquis le 6 août 2013, MassMutual Europe S.A., société d'assurance luxembourgeoise, qui a ensuite été renommée La Mondiale Europa S.A. ;
- l'intégration de la société de gestion immobilière Ventadour Stratégie ;
- la SCI La Mondiale Immo a fait l'objet d'une fusion absorption avec La Mondiale avec effet rétroactif au 1er janvier 2013 ;

- Agicam est désormais la société de gestion d'actifs de SGAM AG2R LA MONDIALE, après sa fusion avec La Mondiale Gestion d'Actifs.

Le chiffre d'affaires de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit en 2013 à 9 292 M€ contre 8 517 M€ en 2012, soit une hausse de 9,1 %, performance nettement supérieure à la hausse de 4 % du marché de l'assurance en France en 2013. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 291 M€ en 2013 pour 491 M€ en 2012, soit une baisse de 41 %. Celui-ci s'inscrit hors impact IFRS lié à la volatilité des marchés financiers qui est en amélioration (+25 M€ en 2013 contre +19 M€ en 2012). Au final, le résultat net (part du groupe) ressort à 219 M€ pour 307 M€ en 2012.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation, les provisions complémentaires pour rattrapage de table ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres part du Groupe sont de 3 416 M€ au 31 décembre 2013 et s'inscrivent en hausse de 5 %.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes réglementaires et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,45 avec les seuls fonds propres, en progression par rapport à l'année dernière. En tenant compte des plus values latentes, le ratio de couverture atteint 2,44 contre 2,49 en 2012.

Les passifs techniques s'établissent à 66 625 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 60 264 M€ en 2012, soit une augmentation de 10,6 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements complémentaires, à savoir une augmentation de 7,7 % des passifs techniques en euros et une hausse de 19,6 % des passifs techniques

en unités de compte. La part relative aux engagements en unités de compte est désormais de 17 216 M€, soit 26 % du total des passifs techniques (hors participation aux bénéfices différée), pourcentage en augmentation de 2 points par rapport à 2012. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 9,6 % pour atteindre 74 543 M€ à fin 2013.

Les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement à signaler, survenu après le 31 décembre 2013, qui serait de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Sur le plan économique, l'accélération de la croissance trimestrielle observée courant l'année 2013 conduira mécaniquement à une accélération de la moyenne annuelle 2014 par rapport à la moyenne annuelle 2013. Ainsi, la croissance mondiale pourrait être de l'ordre de 3 %, de 2,5 à 3 % aux Etats-Unis et de l'ordre de 1 % en Zone euro (après -0,4 % en 2013) ou en France (après + 0,3 %). Les enquêtes avancées bien orientées au niveau mondial, le maintien de politiques monétaires accommodantes, les avancées institutionnelles tant en Europe (Union bancaire) qu'aux Etats-Unis (accord budgétaire pluriannuel) et le recul du dogme de l'hyper-austérité, sont autant d'arguments venant soutenir cette hypothèse.

Après deux années de fortes hausses des cotisations pour SGAM AG2R LA MONDIALE, 2014 devrait afficher une nouvelle croissance du chiffre d'affaires.

En retraite supplémentaire, les cotisations devraient se stabiliser.

Au niveau des contrats collectifs, le marché semble peu porteur depuis la forte hausse des taxes afférentes à ces contrats. Ceci est surtout valable pour les contrats à prestations définies (article 39, IFC,...) alors que les contrats à cotisations définies bénéficient de la possibilité de réaliser des versements individuels facultatifs (Vif).

En ce qui concerne les contrats de retraite individuels, principalement les contrats Madelin et Madelin agricole, une hausse solide est attendue à l'image de la très forte progression de ces contrats depuis une quinzaine d'années.

En outre, le vote de la Loi de finances rectificative pour 2013 a levé l'incertitude qui existait depuis plusieurs années sur le devenir du cadre fiscal de l'assurance. C'est clairement un facteur important pour la confiance des épargnants français vis-à-vis de l'assurance vie. D'autre part, la création de nouvelles garanties « euro croissance » et « vie génération » confirme son importance pour la gestion et la transmission de l'épargne tout en réaffirmant le rôle de l'assurance vie dans l'économie nationale.

Ce nouveau contexte, ainsi que la bonne tenue des fonds en euros qui restent très compétitifs dans leur environnement de placements à faible risque, sont des facteurs évidemment favorables à la relance de l'assurance vie en 2014.

La principale incertitude qui demeure est celle de la capacité d'épargne des ménages français qui semble marquer une forte baisse au cours des derniers mois de 2013, son évolution conditionnera le développement du secteur au cours des prochaines années.

Par ailleurs, selon les cahiers de l'épargne, 2014 devrait connaître une stagnation du flux de placements des ménages mais une orientation plus prononcée vers l'assurance vie au détriment des liquidités. Au final, ils s'attendent à une collecte d'assurance vie en croissance de +3,3 % en 2014 (dont +12% sur les supports UC).

Pour le Groupe, l'évolution des cotisations pourrait être moindre, notamment en supports euros, puisque le Groupe a nettement surperformé le marché en 2013 mais aussi afin de préserver la rentabilité en limitant la dilution de l'actif général dans un environnement de taux toujours très bas.

Par ailleurs, les cotisations santé sont attendues en nette progression sur l'année 2014. Cette croissance provient avant tout de l'hypothèse de l'entrée en combinaison de deux mutuelles.

Elles sont également impactées par la prise en compte de la portabilité dans les indexations tarifaires.

Les nouvelles branches acquises en Santé devraient impacter le chiffre d'affaires.

En revanche, hors changements de périmètre, les cotisations en santé individuelle devraient être stables ou légèrement orientées à la baisse.

Le développement en Santé dans les années à venir sera très dépendant de la généralisation des contrats Santé et des évolutions relatives aux branches avec la fin des désignations.

En Prévoyance, les cotisations devraient surtout progresser avec les indexations mais seront pénalisées par la non-récurrence des entrées de portefeuille acquises en 2013.

Sur le plan des évolutions réglementaires, le marché de la Prévoyance/Santé va être fortement impacté dans les prochaines années par de nombreuses évolutions réglementaires.

Tout d'abord, l'ANI du 11 janvier 2013 va entraîner un choc de marché analogue à celui de la réforme des retraites. Le secteur mutualiste, principalement les mutuelles de petite taille, sera fortement impacté par cette réforme ce qui fait naître un nouveau motif de regroupement dans ce secteur.

De plus, en assurance santé, les garanties des contrats « responsables » devraient être fortement modifiées.

La fin de l'année 2013 a vu une accélération importante du calendrier de mise en œuvre de Solvabilité 2. En effet, les parties prenantes à la mise en place du nouveau régime prudentiel sont aujourd'hui parvenues à un accord. De ce fait, la Commission a officialisé le 2 octobre 2013 la date d'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1er janvier 2016. Dans le même temps, l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (European Insurance and Occupational Pensions Authority, EIOPA) publiait ses recommandations sur ce qui doit être mis en œuvre dans la période intérimaire 2014-2015.

Confortée en 2013, la solidité d'AG2R LA MONDIALE constitue un atout essentiel pour la construction de son avenir. En 2014, le Groupe va connaître de grands changements à travers ses projets de partenariat.

Un projet de rapprochement a été initié par RÉUNICA en juillet 2012 par le lancement d'une consultation, à l'issue de laquelle AG2R LA MONDIALE a été retenu. La volonté des deux Groupes de construire ensemble leur avenir repose sur une communauté de vision sur l'évolution du monde de la protection sociale et de ses enjeux. Le nouveau Groupe réunissant AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA constituera tout d'abord un pôle de référence de la retraite complémentaire, en charge du

quart de cette activité pour le compte des Fédérations, parfaitement équilibré entre les périmètres des régimes Agirc et Arrco et générant de substantielles économies d'échelle afin d'offrir à ses ressortissants un service de qualité à moindre coût. Il s'agira également de consolider les positions paritaires et mutualistes de chacun en permettant au pôle assurantiel d'atteindre un positionnement de leader dans les activités de prévoyance et de santé et, plus généralement, d'assurance de personnes. Acteur complet en assurance de personnes, le futur Groupe occupera ainsi une place de premier plan dans le paysage de la protection sociale en France.

Ce nouvel ensemble qui se dessine, formé par AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA, représentera plus de 25 Md€ de cotisations avec 25 % du poids de la retraite complémentaire Agirc-Arrco et 10 Md€ de cotisations sur le périmètre des activités assurancielles.

Le dossier a été adressé début décembre 2013 à l'Instance de coordination Agirc-Arrco-Ctip, qui a émis un avis favorable sur le projet en mars 2014.

Ce rapprochement entre AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA devrait se concrétiser au 1er janvier 2015 par la mise en place d'une association sommitale commune.

S'agissant du pôle mutualiste, il continuera de s'inscrire au cœur des préoccupations stratégiques de développement en santé individuelle afin de répondre aux enjeux de rationalisation et d'efficacité de ce marché. Dans ce contexte, AG2R LA MONDIALE a engagé en 2013 un rapprochement avec la mutuelle ViaSanté dans le but de renforcer son pôle mutualiste.

Le périmètre de combinaison devrait évoluer par l'entrée en combinaison, au 1er janvier 2014, de deux mutuelles dont ViaSanté.

Le projet de fusion-absorption de Primamut avec ViaSanté sera soumis à l'approbation des Assemblées générales des deux mutuelles en mai et juin 2014 avec un effet au 1er janvier 2014. D'autres mutuelles, membres du Groupe et hors Groupe, pourraient aussi fusionner avec la mutuelle ViaSanté au 1er Janvier 2014.

L'ambition du Groupe est de disposer à travers ViaSanté d'une mutuelle nationale.

En outre, la simplification de l'organisation institutionnelle se poursuivra en 2014. Ainsi, un projet de rapprochement en 2014 des trois Institutions de prévoyance du Groupe, AG2R

Prévoyance, Isica Prévoyance et INPCA, a été approuvé par leurs Conseils d'administration respectifs ; il devra être soumis à leurs Assemblées générales respectives, réunies le 28 mai 2014, et approuvé par l'ACPR.

Cette orientation est motivée par trois considérants :

- la perspective du futur groupe AG2R LA MONDIALE RÉUNICA aurait conduit stricto sensu à un ensemble de cinq Institutions de prévoyance ; une réorganisation au sein d'AG2R LA MONDIALE apparaît donc opportune ;
- une organisation managériale d'ores et déjà unifiée pour ces Institutions ;
- enfin, les évolutions liées aux règles de Solvabilité 2, tant quantitatives que de reporting à l'ACPR, militent pour un regroupement des structures.

Enfin, SGAM AG2R LA MONDIALE et ses deux affiliées, AG2R Prévoyance et La Mondiale, ont décidé la création d'un groupe fiscal, dont la mère sera SGAM AG2R LA MONDIALE, à compter du 1er janvier 2014. Le périmètre du groupe fiscal sera étendu, d'une part, aux entités dépourvues de capital et faisant partie du périmètre de combinaison SGAM, et d'autre part, aux entités à capital détenues directement ou indirectement à plus de 95 % par le Groupe et optant pour leur entrée dans le Groupe fiscal.

Cette opération a pour principaux avantages, de permettre chaque année l'imputation des déficits de certains membres sur les bénéfices d'autres membres pour le calcul du résultat imposable du Groupe, et de permettre la reconnaissance d'impôts différés actifs au titre de déficits reportables dans les comptes combinés du Groupe.

Dans le cadre du Plan d'entreprise 2012-2014, les perspectives à signaler en 2014 pour le Groupe s'articuleront autour de :

- l'évolution structurelle des métiers de la santé et prévoyance visant : une rationalisation de la santé et de la prévoyance à concrétiser en matière d'organisation et de systèmes d'information, une structuration à poursuivre du métier de la santé collective/individuelle tant en termes de développement avec l'ANI que de fidélisation du portefeuille, l'aboutissement de la sécurisation de la gestion du pôle alimentaire (présentation des résultats par branche ou grand compte) et la fusion des Institutions de prévoyance et des mutuelles et les impacts en termes de gouvernance ;

- la poursuite de la mise en œuvre de Solvabilité 2 avec un contrôle renforcé des activités externalisées, une fourniture d'informations financières, une formation à des compétences nouvelles, un état de reporting à produire et une compatibilité de la gouvernance ;
- l'évolution de l'environnement de travail facilitant la relation avec les clients et la qualité du travail au quotidien des collaborateurs se traduisant notamment par des travaux relatifs à la dématérialisation en particulier de mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN), l'amélioration des fonctionnalités et des espaces clients et la confirmation des améliorations en matière de relation client notamment dans les centres de relation client ;
- l'évolution des offres et des services avec la mise en place de nouveaux produits (notamment les contrats « euro croissance » et « vie génération » pour les métiers de l'épargne et de la retraite supplémentaire), l'offre de services, notamment issue de l'engagement social, à activer en appui au développement et la concrétisation des engagements retenus sur l'épargne salariale et l'organisation nouvelle qui en résulte ;
- le pilotage des indicateurs économiques et d'activités dans le cadre des périmètres de pilotage à poursuivre avec l'animation et le pilotage à enclencher au sein de chaque périmètre, la définition et le chiffrage des objectifs 2014 à atteindre et, enfin, la priorité à donner à l'amélioration du ratio combiné en santé prévoyance par un redressement des résultats suite aux premières opérations d'indexation.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE SGAM AG2R LA MONDIALE

4.1 Présentation de son fonctionnement

AG2R LA MONDIALE est la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) créée le 16 janvier 2008 qui réunit les deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

SGAM AG2R LA MONDIALE a pour objet, de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires

au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, SGAM AG2R LA MONDIALE peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. La communication ainsi élaborée ne saurait concerner ni être en contradiction avec celle relative aux régimes de retraite complémentaire Agirc- Arrco.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de SGAM AG2R LA MONDIALE, prend et assume les décisions majeures, nomme et révoque le Président, les Vice-présidents et le Directeur général et contrôle les activités de la société et leur niveau de maîtrise et de régularité.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2013 avec une assiduité de 70 % de ses membres en prenant en compte celle des administrateurs suppléants. Le Conseil de SGAM AG2R LA MONDIALE s'est prononcé sur les comptes annuels et les rapports formels inhérents à la marche de la société. Durant l'exercice, le Conseil a pu mener ses travaux sur :

- la gouvernance (nominations d'une Présidente et d'un Vice-président, création de comités spécialisés et d'un règlement) ;
- la politique de placement ;
- les comptes annuels ;
- les restructurations des entités du Groupe ;
- les partenariats ;
- les dettes subordonnées ;
- le groupe fiscal ;
- Solvabilité 2 ;
- le plan de réassurance.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

4.2 Organes d'administration et de contrôle

4.2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 20 administrateurs titulaires dont 10 pour chaque affiliée élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés individuellement à un membre titulaire en respectant pour AG2R Prévoyance les règles du paritarisme.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé de :

Pour l'affiliée AG2R Prévoyance

• Les adhérents

Les titulaires	les suppléants
1. Mme Brigitte Millart, Présidente du Conseil,	M. Jean-Louis Peyrude
2. M. Robert Cassagnes	M. Gilles Debonte
3. M. Jacques Champaux	M. Marcel Lericolais
4. M. Jean-Pierre Crouzet	M. Daniel Thébault
5. M. Jean Richard	M. Antoine Filippi

• Les participants

Les titulaires	les suppléants
6. M. Michel Huc, Vice Président	M. Bernard Vignon
7. M. Jean-Pierre Brand	M. Michel Canovas
8. M. Alphonse Kerbarh succède à M. Guy Breton (décédé)	Mme Eve Perraud
9. Mme Régine Lallier	M. Robert Lauer
10. M. Jean-Claude Fluhr	Mme Marie-Claire Gekière

Pour l'affiliée La Mondiale

Les titulaires	les suppléants
11. M. Jean-François Dutilleul, Vice-Président	M. Jean Castagné
12. M. André-Paul Bahuon	M. Guy Roulet
13. M. Serge Fautré	M. Christian Gollier
14. M. Pierre Geirnaert	Mme Odette Jariel
15. M. Thierry Jeantet	
16. M. Philippe Lamblin	
17. M. Patrick Peugeot	
18. M. Paul Raguin	M. Gilles Guitton
19. Mme Sylvie Reulet	Mme Joëlle Prévot-Madère
20. M. Didier Ribadeau Dumast	

M. Antoine Martinez, Président d'honneur, est invité au Conseil d'administration.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, le Président et les Vice-présidents sont nommés pour 2 ans.

Lors de sa réunion du 26 février 2014, le Conseil d'administration a élu Président, M. Michel Huc, Vice-présidente pour l'affiliée AG2R Prévoyance, Mme Brigitte Millart, et a renouvelé Vice-président pour l'affiliée La Mondiale, M. Jean-François Dutilleul.

La moyenne d'âge des administrateurs titulaires et suppléants est de 64 ans. Les fonctions des membres du Conseil sont gratuites.

Les mandats des membres du Conseil d'administration font l'objet d'un contrôle annuel permettant de constater qu'aucun des membres ne fait l'objet de dépassement du nombre de mandats pouvant être assumés.

4.2.2 La Direction générale

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE

La Direction générale est représentée par son Directeur général, M. André Renaudin et les Directeurs généraux délégués Messieurs Sylvain de Forges et Patrick Monteil. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité exécutif et le Comité de direction générale d'AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif du Groupe (Comex) est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe. Il est composé du Directeur Général, et des cinq Directeurs généraux délégués, qui se réunissent hebdomadairement.

Autour du Comex, le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE. Sa composition reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe. Ses membres se réunissent bimensuellement.

Les responsabilités des membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.3 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

4.3.1 Le conseil d'administration

M. Michel Huc, Président Administrateur titulaire issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

Mme Brigitte Millart, Vice-présidente Administrateur issu du collège des adhérents

- Vice-présidente d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRC (jusqu'au 31 décembre 2012)
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

M. Jean-François Dutilleul, Vice-président Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS

- Vice-président de La Mondiale

M. André-Paul Bahuon, Administrateur titulaire

- **Président de Créatis Groupe SAS**
- Administrateur de La Mondiale

M. Jean-Pierre Brand, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco

M. Alphonse Kerbarh, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur de Primamut

M. Michel Canovas, Administrateur suppléant

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance

M. Robert Cassagnes, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Président de Prima
- Président d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut

M. Jean Castagné, Administrateur suppléant Président de La Mondiale

- Président du Conseil de surveillance de Prado Epargne
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jacques Champaux, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Jean-Pierre Crouzet, Administrateur titulaire Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'Isica Prévoyance
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

M. Gilles Debonte, Administrateur suppléant Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur de Prima

M. Serge Fautré, Administrateur titulaire
Administrateur et Président du Comité de
Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)
• Administrateur de La Mondiale

M. Antoine Filippi, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
• Administrateur d'AG.Mut
• Administrateur de Primamut
• Administrateur AG2R Macif Prévoyance

M. Jean-Claude Fluhr, Administrateur
titulaire
Administrateur issu du collège des
participants pour la CFDT
• Président d'AG2R Prévoyance
• Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
• Administrateur d'AG.Mut
• Administrateur de Primamut
• Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Pierre Geirnaert, Administrateur titulaire
Conciliateur AG2R LA MONDIALE
• Administrateur élu par les salariés de La
Mondiale
• Administrateur de La Mondiale Participations

Mme Marie-Claire Gekière, Administrateur
suppléant
Administrateur issu du collège des
participants pour la CFDT
• Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Christian Gollier, Administrateur suppléant
Professeur d'Université, Directeur de la Chaire
de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE
• Administrateur de La Mondiale

M. Gilles Guitton, Administrateur suppléant
Représentant de CB Investissements au
Comité stratégique de Elitt
• Administrateur de La Mondiale
• Administrateur de l'Association Neuilléenne
de soins à domicile (ANSIAD)

Mme Odette Jariel, Administrateur
suppléant
Conjoint Collaborateur Cabinet Philippe
JARIEL – Conseil & Expertise
• Administrateur de La Mondiale

M. Thierry Jeantet, Administrateur titulaire
Directeur général d'Euresa Holding SA
(Luxembourg)
• Administrateur de La Mondiale
• Vice-président du Conseil de surveillance
de Mutavie

M. Philippe Lamblin, Administrateur titulaire
Directeur des Ressources humaines et
Prévention santé / sécurité du Groupe
Sofiprotéol
• Administrateur de La Mondiale
• Membre du Conseil d'administration de
Natixis NGAM SA
• Administrateur de Natixis Interepargne SA

Mme Régine Lallier, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGC
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Membre du Conseil de surveillance de Prado
Epargne

M. Robert Lauer, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGC
• Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Marcel Lericolais, Administrateur
suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Vice-président d'AG2R Macif Prévoyance

Mme Eve Perraud, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGT
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Patrick Peugeot, Administrateur titulaire
• Administrateur et Président d'honneur de
La Mondiale
• Administrateur de La Mondiale Partenaire

M. Jean-Louis Peyrude, Administrateur
suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
• Administrateur AG2R Macif Prévoyance

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur
suppléant
Gérante de société
• Administrateur de La Mondiale

M. Paul Raguin, Administrateur titulaire
Président du Directoire de Financière de
l'Ombree SAS
• Administrateur de La Mondiale
• Administrateur de Financière Koala SA

Mme Sylvie Reulet, Administrateur titulaire
Avocate inscrite au barreau de Bordeaux
• Administrateur de La Mondiale

M. Jean Richard, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des adhérents
• Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Guy Roulet, Administrateur suppléant
Expert-comptable
• Administrateur de La Mondiale

M. Bernard Vignon, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des participants pour FO
• Administrateur d'AG2R Prévoyance
• Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Antoine Martinez, Président d'honneur, non administrateur
• Administrateur de Prima
• Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

4.3.2 La Direction générale et le Comité de direction générale AG2R LA MONDIALE

La composition du Comité de direction générale est la suivante :

M. André Renaudin, Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE
Président du Comité de direction générale
• Administrateur et Directeur général de La Mondiale
• Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
• Président et Directeur général de La Mondiale Participations
• Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Sylvain de Forges
Directeur général délégué
• Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
• Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
• Président de La Mondiale Partenaire
• Président du Conseil de surveillance d'Agicam
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE
• Membre du Conseil de surveillance de la Banque Postale

M. Patrick Monteil
Directeur général délégué
• Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

Mme Paule Arcangeli
Directeur général délégué, chargé des ressources humaines
• Membre du Conseil de surveillance représentant Mutualis dans Agicam

M. Yvon Breton
Directeur général délégué
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat
Directeur général délégué
• Directeur général de Prima
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Aziz
Directeur des Activités sociales Groupe

M. Patrice Bonin
Directeur des activités retraite supplémentaire
• Président du Directoire d'Arial assurance
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Pascal Broussoux
Directeur des assurances de risques Groupe
• Président du Conseil de surveillance de la société de Gestion Services et Tiers-payant (GSTP)
• Vice-président du Directoire d'Arial assurance

M. Pierre-Edouard Carteron
Directeur de l'immobilier d'exploitation, de la logistique et des achats et Déontologue

M. Jean-Louis Charles
Directeur des investissements
• Président du Directoire d'Agicam
• Administrateur de La Mondiale Participations

M. Thierry Chérier
Directeur commercial des marchés de proximité

M. Jean-Marc Crestani
Directeur de l'épargne et clientèle patrimoniale
• Directeur général de La Mondiale Partenaire
• Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Corinne Dajon
Directeur des systèmes d'information

M. Nicolas Garier
Directeur des relations institutionnelles

M. Eric Huther
Directeur de mission

M. François Ringaud
**Directeur des activités retraite
complémentaire**

M. Jean-François Ropelewski
**Directeur du marketing Groupe, innovation
et vente à distance**

Mme Sophie de Saint Etienne
**Directeur de Cabinet auprès du Directeur
général et Directeur du Secrétariat aux
instances**

M. David Simon
**Directeur de la comptabilité, du contrôle de
gestion et des risques**
• Mandats d'Administrateur et de membre
de Conseil de surveillance exercés au sein
d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic
Directeur des marchés de Proximité et réseau
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial
assurance
• Membre du Conseil de surveillance
représentant Prado Mutuelle dans Agicam
• Président du Directoire de Prado Épargne
• Administrateur de la Mutuelle Générale de
Paris

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Compte-tenu des exigences croissantes de la réglementation concernant les sociétés d'assurance qu'il s'agisse de prévention, de contrôle ou de management du risque, SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre un dispositif de la gestion du risque, intégrant aussi bien les risques techniques propres au métier (adéquation actif-passif, évolution de la longévité, de la mortalité, adéquation de la politique de réassurance aux besoins de couverture du risque, etc.) que les risques opérationnels (lutte contre le blanchiment et la fraude, sécurité des systèmes d'information, sécurité des personnes et des biens, conformité aux évolutions réglementaires, pilotage du dispositif de

contrôle interne, contrôle de l'application des procédures internes, etc.). La Direction des risques est directement rattachée à la Direction générale du Groupe.

La Direction des risques regroupe :

- la Direction des risques techniques, en charge notamment de la prévention et du suivi des risques de nature technique et des évolutions actuarielles qui en résultent ;
- la Direction des risques opérationnels et de la qualité, en charge notamment de la gestion des risques et du contrôle interne, de la conformité et de la sécurité.

Ce dispositif vise à assurer :

- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations permettant à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques ;
- la conformité aux lois, à la réglementation et aux directives internes des décisions prises par les différentes Directions ;
- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- et plus globalement la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques reste de la responsabilité des Directions métiers et fonctionnelles du Groupe. Il repose sur une organisation décentralisée au plus près de ces Directions opérationnelles, mais coordonnée et supervisée par la Direction des risques. A cet égard, les correspondants risques opérationnels nommés au sein de chaque Direction jouent un rôle essentiel dans le dispositif et sont par conséquent rattachés au plan fonctionnel, à la Direction des risques.

5.2 La gestion des risques opérationnels

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la société. Cette responsabilité est déléguée aux différents membres de Comité de Direction générale, aux membres de Comités de Direction de chaque entité et notamment aux Directeurs, aux managers et aux collaborateurs. Le contrôle interne SGAM AG2R LA MONDIALE est de la responsabilité des managers et des collaborateurs au quotidien.

Les comités d'audit de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance assurent un rôle de

contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le Directeur de l'audit interne et le Directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Ils exercent cette fonction pour le compte de toutes les entités des périmètres La Mondiale et AG2R et effectuent la restitution de leur avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles, identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés.

L'intégration de la gestion des risques opérationnels dans la stratégie de l'entreprise améliore la maîtrise des risques et donc la performance du Groupe.

Des activités de contrôle sont menées par différents acteurs au sein du Groupe au bénéfice de l'ensemble des sociétés du Groupe :

- le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité et ses correspondants au sein des Directions ;
- le département conformité et déontologie ;
- le département sécurité ;
- l'audit interne ;
- le contrôle de gestion.

Le pilotage des risques opérationnels et de la qualité

La Direction des risques opérationnels et de la qualité regroupe depuis 2011 au sein d'une même Direction les équipes en charge de la gestion des risques opérationnels et celles en charge de la qualité. Ainsi, deux dynamiques parallèles sont mises en œuvre et partagent une même finalité de maîtrise des activités avec deux objectifs : la satisfaction client, d'une part, et la conformité des produits et la sécurité des opérations, d'autre part. Le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité élabore et pilote le dispositif global. Afin de mieux anticiper les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2 et de renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle interne, les activités du département sont

réparties dans deux pôles complémentaires en charge du pilotage des risques d'une part et du contrôle et de l'amélioration continue d'autre part.

Les travaux menés sont présentés dans les rapports de contrôle interne de chaque entité du Groupe établis selon le décret du 13 mars 2006.

En 2013, les travaux du département pilotage des risques opérationnels et de la qualité ont principalement porté sur l'optimisation du pilotage global de la démarche, la mise en œuvre de plans de contrôle, l'actualisation de la cartographie top down des risques majeurs et l'optimisation de la communication et du reporting.

La sécurité

Le département sécurité a pour missions principales de définir et de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité du Groupe, tant sur les domaines de la sécurité des systèmes d'information que de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de mettre en place et de maintenir en conditions opérationnelles les plans de continuité d'activité du Groupe dont l'objet est de limiter les impacts d'une interruption de l'activité suite à un sinistre.

L'année 2013 a été marquée par le déploiement du programme de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information des collaborateurs du Groupe, le lancement du projet de sécurisation des données bureautiques, l'élaboration et la validation de la politique de continuité du Groupe et la pérennisation du comité de pilotage et des tableaux de bord.

La conformité et la déontologie

Le département conformité et déontologie a pour mission de piloter le dispositif de gestion du risque de non-conformité en veillant à la cohérence et à l'efficacité du contrôle de ce risque, et de veiller à ce que les obligations légales qui s'imposent au Groupe soient respectées.

En 2013, le département conformité et déontologie a finalisé son organisation fondée sur quatre piliers : la protection de la gouvernance et des collaborateurs, la protection du client, la protection de l'entreprise et le pilotage du processus de conformité.

Les principales actions menées concernent l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement

du terrorisme par la création d'une politique et la mise en œuvre de normes rappelant la réglementation applicable, l'optimisation des procédures de délégations de pouvoirs et de signatures, des actions de conseil et de contrôle en matière de protection des données personnelles et sa contribution au respect des règles de protection de la clientèle par les Directions métiers.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

La Direction des risques techniques a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour mission d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe, d'assurer le développement et la maintenance des modèles de projections actuarielles puis de contrôler la correcte application de ces modèles par les Directions concernées. Elle travaille en collaboration étroite avec les Directions techniques du Groupe, en charge du suivi opérationnel des risques des portefeuilles, du contrôle de leur rentabilité et de la réalisation des études actif-passif et travaux de modélisation (actif-passif, embedded value, etc.).

Le comité actif-passif est le comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, comptabilité, contrôle de gestion).

La gestion des risques relatifs au pilotage technique des portefeuilles et à la gestion des actifs financiers est décrite dans les rapports financiers de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance.

5.4. Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur

5.5 Préparation aux nouvelles normes de solvabilité

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 (S2) aura lieu le 1er janvier 2016 au mieux.

Dans l'intervalle, les mesures intérimaires de préparation devront également être mises en place. Cette nouvelle réglementation aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper.

Aussi, AG2R LA MONDIALE a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2013 aura marqué une montée en puissance importante pour le Groupe. L'organisation cible de production des calculs est aujourd'hui en place : la Direction des risques techniques est en charge d'établir l'analyse de la norme et de contrôler sa bonne application pour AG2R LA MONDIALE. La comptabilité est en charge de la mise en œuvre des bilans prudentiels et des calculs du Capital de Solvabilité Requis (Solvency Capital Requirement, SCR) et du Minimum de Capital Requis (Minimum Capital Requirement, MCR). Enfin, la production des états quantitatifs annuels et trimestriels (Quantitative Reporting Templates, QRT) a également été testée pour la première fois en 2013.

Sur le pilier 2, les travaux de la Direction des risques se sont poursuivis autour de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA) : soit en intégrant dans ce cadre des travaux déjà existants (cartographie des risques, stress tests..), soit en enrichissant les processus et analyses via la mise en œuvre de nouvelles politiques de risques (sur les « loans » par exemple) et en étudiant les méthodes possibles de calculs de SCR prospectifs à horizon 3 ans.

Enfin, en termes d'outils, AG2R LA MONDIALE a choisi deux nouveaux outils, l'un pour le reporting S2, l'autre pour les calculs prospectifs en Santé/Prévoyance pour améliorer encore l'automatisation, la fiabilité et la rapidité de production des différents éléments. En outre, les entrepôts de données se mettent également en place avec les premières livraisons du réceptacle Bilan Technique Prévoyance Santé (BTPS) et la progression sur le Réceptacle Épargne Retraite (RER).

Au-delà de ces éléments directement identifiés par la directive, les impacts sur l'activité de la compagnie ont également commencé à être étudiés avec, par exemple, l'analyse de la rentabilité économique des produits dans le nouvel environnement compte tenu de la charge en capital associée. Cela pourra conduire à revoir soit les tarifs, soit les garanties offertes sur certains produits. Le programme de réassurance, aussi bien interne qu'externe, est également revu. La politique d'investissement prend elle aussi en compte ces nouvelles règles dans ses choix d'actifs. Concernant les contrôles à mettre en œuvre, l'année 2013 aura marqué le déploiement de la démarche permettant un meilleur contrôle et suivi de l'ensemble des activités externalisées du Groupe, conformément aux attentes du nouveau régime prudentiel.

Pour traiter l'ensemble de ces travaux, AG2R LA MONDIALE continue de s'appuyer sur une structure projet articulée autour des trois piliers de la directive, avec notamment pour objectif :

- de quantifier l'impact de la directive, dans le but de proposer, le cas échéant, des actions concrètes à mettre en œuvre tant sur les aspects produits que financiers pour tenir les objectifs stratégiques de l'entreprise sous ce nouveau référentiel (analyse de l'impact de l'évolution des garanties, du coût en capital de certains produits, de la stratégie actif-passif de l'entreprise, de la structure des fonds propres, etc.) ;
- d'identifier les impacts organisationnels, qu'ils soient liés aux besoins du pilier 2, aux systèmes d'information ou aux changements nécessaires pour produire dans les temps impartis les nouveaux reportings ;
- de préparer les rapports et reportings exigés par le pilier 3 (QRT, SFCR, RSR..) ;
- de former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur les impacts de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel.

Ce dernier point, appelé « diffusion Solvabilité 2 » dans le Groupe, concerne aussi bien la montée en compétence des équipes opérationnelles que l'accompagnement des administrateurs pour lesquels un plan de formation et d'information spécifique sera déployé courant 2014.

6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2014

6.1. Résolutions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle des rapports des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes combinés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle constate d'une part qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat et d'autre part décide de donner aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de M. Alphonse Kerbarh en qualité d'administrateur pour l'affiliée AG2R Prévoyance, en succession de M. Guy Breton, pour la durée de mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale proroge Mmes Brigitte Millart et Régine Lallier, MM. Robert Cassagnes, Jacques Champaux, Jean Richard, Jean-Pierre Brand, Michel Huc, Jean-Claude Fluhr et Alphonse Kerbarh en qualité d'administrateurs titulaires pour l'affiliée AG2R Prévoyance, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale proroge Mmes Marie-Claire Gékière et Eve Perraud, MM. Gilles Debonte, Marcel Lericolais, Antoine Filippi, Michel Canovas, Robert Lauer et Bernard Vignon, en qualité d'administrateurs suppléants pour l'affiliée AG2R Prévoyance, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée générale proroge Mme Sylvie Reulet, MM. Jean-François Dutilleul, Didier Ribadeau Dumas, André-Paul Bahuon, Serge Fautré, Pierre Geirnaert, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Patrick Peugeot et Paul Raguin, en qualité d'administrateurs titulaires pour l'affiliée La Mondiale, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Septième résolution

L'Assemblée générale proroge MM. Christian Gollier et Gilles Guitton en qualité d'administrateurs suppléants pour l'affiliée La Mondiale, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, sous condition suspensive de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, KPMG Audit FS II, représenté par Monsieur Régis Tribout, Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, sous condition suspensive de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, KPMG Audit FS I, représentée Madame Isabelle Goalec. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'Assemblée générale, sous condition suspensive de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, décide de nommer pour une durée de six exercices le Cabinet Mazars, Tour Exaltis - 61 rue Henri Régnauld - 92075 Paris - La Défense, représenté par Monsieur Pascal Parant, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en succession de PricewaterhouseCoopers. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Onzième résolution

L'Assemblée générale, sous condition suspensive de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, décide

de nommer pour une durée de six exercices Monsieur Michel Barbet-Massin, Tour Exaltis - 61 rue Henri Régnauld - 92075 Paris - La Défense, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en succession de Monsieur Michel Laforce. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Douzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

6.2. Décisions extraordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et après l'accord des deux affiliées, approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, à effet du 1er janvier 2014, sous condition suspensive de la modification de la convention de combinaison d'AG2R Prévoyance et de son autorisation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

7

COMPTES COMBINÉS

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, LES COMPTES COMBINÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

SOMMAIRE

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 36

LES COMPTES COMBINÉS

BILAN	38
COMPTE DE RÉSULTAT	40
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	41
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	42
ANALYSE SECTORIELLE	44

L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	48
2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	50
3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	53
4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES	53
5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	64
6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	79
7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7	84

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R LA MONDIALE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES COMBINÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 4.3. et 5.13.3. de l'annexe qui exposent un changement de méthode comptable concernant les engagements de retraite suite à l'application de la norme IAS 19 révisée.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.8,

4.2.12, 4.2.16 et 4.2.17 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.7 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités de comptabilisation et d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.6 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.
- les modalités de traitement comptable de la réforme des retraites vous sont présentées dans la note 4.2.12 de l'annexe. Nous avons apprécié au regard des dispositions réglementaires la conformité de ces modalités et l'information fournie dans l'annexe.
- comme indiqué dans la note 4.2.12 de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Régis Tribout
Associé

Bénédicte Vignon
Associée

BILAN COMBINÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Actifs incorporels		65 224	69 350
Écarts d'acquisition	5.1	35 134	32 243
Autres actifs incorporels	5.2	30 090	37 106
Placements "Actifs généraux"	5.3	57 117 075	53 450 179
Immobilier d'exploitation		188 621	195 169
Immobilier de placement		2 104 057	2 168 418
Autres placements		50 895 144	47 924 738
Prêts et créances		3 810 918	3 019 343
Instruments dérivés		118 335	142 511
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5.3	17 425 874	14 573 487
Titres mis en équivalence		0	0
Total des placements		74 542 949	68 023 665
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	1 823 649	1 645 560
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	1 585 189	1 569 782
Autres créances	5.6	346 275	75 133
Autres actifs		1 890 275	1 744 985
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	23 422	23 400
Intérêts et loyers acquis non échus		962 540	919 869
Frais d'acquisition reportés	5.8	778 905	778 108
Actifs d'impôts différés	5.9	106 363	13 243
Autres comptes de régularisation		19 046	10 365
Actifs destinés à la vente		67 039	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		442 629	396 164
Total de l'actif		80 763 229	73 524 639

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Fonds d'établissement		165 177	159 628
Autres réserves *		3 031 982	2 786 820
Résultat de l'exercice		218 627	307 348
Capitaux propres du Groupe		3 415 785	3 253 796
Intérêts minoritaires		316 239	292 940
Capitaux propres totaux		3 732 024	3 546 735
Dettes de financement	5.10	823 997	447 000
Total des capitaux permanents		4 556 021	3 993 736
Passifs techniques et financiers	5.11	49 408 900	45 863 640
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	17 216 257	14 400 429
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	2 901 511	3 193 694
Total des passifs relatifs aux contrats		69 526 669	63 457 763
Instruments dérivés		135 344	115 405
Provisions pour risques et charges	5.13	70 324	72 987
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	1 093 449	1 156 116
Autres passifs		5 101 991	4 476 959
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		185 876	150 723
Passifs d'impôts différés	5.9	365 229	557 596
Autres dettes	5.15	4 550 885	3 768 640
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		279 432	251 674
Total du passif		80 763 229	73 524 639

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2013 comme en 2012.

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	9 292 195	8 516 923
Autres produits d'exploitation	6.2	49 903	40 898
Produits financiers	6.3	2 569 885	2 957 196
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	1 708 798	1 518 231
Total des produits d'exploitation courants		13 620 781	13 033 247
Charges des prestations des contrats	6.5	-11 993 590	-11 294 287
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	90 070	-7 643
Charges financières et de financement	6.7	-519 162	-393 471
Charges de gestion	6.8	-879 787	-825 877
Total des charges d'exploitation courantes		-13 302 468	-12 521 278
Résultat opérationnel courant		318 312	511 969
Autres produits et charges opérationnels		-2 917	-2 175
Résultat opérationnel		315 395	509 794
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			0
Impôt sur les résultats	6.9	-72 526	-182 359
Dépréciation des écarts d'acquisition	5.1		0
Résultat net de l'ensemble consolidé		242 869	327 435
dont part du Groupe		218 627	307 348
dont intérêts minoritaires		24 243	20 087
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-583 955	3 826 946
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		494 707	-3 211 983
Impôts		22 970	-171 082
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-66 279	443 882
Résultat global de l'ensemble consolidé		176 591	771 316
dont part du Groupe		153 279	736 077
dont intérêts minoritaires		23 311	35 239

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	2013	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	242 869	327 435
Dotations nettes aux amortissements	16 409	-12 651
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-250 926	-81 244
Variation des impôts différés	-262 280	-15 308
Dotations nettes aux autres provisions	-2 663	5 937
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	3 646 823	3 232 227
Variation des frais d'acquisition reportés	-1 589	4 395
Autres variations	-10 114	-9 325
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	3 135 661	3 124 031
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	475 059	-833 992
Charges liées aux dettes de financement	69 117	26 133
Revenus des placements	-1 883 457	-1 868 644
Dividendes reçus	0	-2 355
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	-1 339 280	-2 678 858
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	361 572	632 509
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-42 671	-27 425
Opérations d'exploitation	318 901	605 084
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	2 358 151	1 377 692
Prises de participation dans les entreprises associées	-2 194	-6 202
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-2 194	-6 202
Acquisition / cession d'actions	-709 107	-71 555
Acquisition / cession d'obligations	-2 559 025	-3 415 597
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-1 284 140	320 369
Acquisition / cession d'immobilier de placement	19 975	-3 362
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-15 194	-24 476
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et actifs	-4 547 491	-3 194 621
Revenus des placements	1 883 457	1 868 644
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 883 457	1 868 644
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 666 228	-1 332 179
Variation des emprunts et titres subordonnés, dont intérêts	307 879	-26 133
Variation des capitaux propres	18 904	4 456
Dividendes reçus	0	2 355
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	326 784	-19 322
Variation de trésorerie provenant des flux	18 707	26 191
Solde de trésorerie à l'ouverture	144 490	118 299
Solde de trésorerie à la clôture	163 197	144 490

Réconciliation avec le bilan

Trésorerie et équivalents de trésorerie	442 629	396 164
Soldes de banques créditeurs	-279 432	-251 674
Trésorerie nette	163 197	144 490

TABLEAU DE VARIATION 2013 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2012	159 628	0	2 784 098	241 000	362 009	3 546 735	3 253 795	292 939
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs			-1 808		163	-1 645	-1 645	0
Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigés	159 628	0	2 782 290	241 000	362 172	3 545 090	3 252 150	292 939
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-66 282	-66 282	-65 398	-884
Résultat net de l'exercice			242 868			242 868	218 627	24 241
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	242 868	0	-66 282	176 586	153 229	23 357
Fonds d'établissement	5 551		-226			5 325	5 325	0
Primes d'émission de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			10 585			10 585	12 352	-1 767
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					-8 828	-8 828	-8 828	0
Autres variations			3 661		-394	3 267	1 560	1 707
Capitaux propres au 31 décembre 2013	165 179	0	3 039 178	241 000	286 668	3 732 025	3 415 788	316 236

Le montant mentionné en "Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs" correspond à la mise en œuvre de la norme IAS 19 révisée.

TABLEAU DE VARIATION 2012 DES CAPITAUX PROPRES

Proforma (en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2011	154 678	0	2 457 480	241 000	-72 860	2 780 298	2 522 440	257 858
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigés	154 678	0	2 457 480	241 000	-72 860	2 780 298	2 522 440	257 858
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					443 884	443 884	428 732	15 152
Résultat net de l'exercice			327 435			327 435	307 349	20 086
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	327 435	0	443 884	771 319	736 080	35 238
Fonds d'établissement	4 950	0				4 950	4 950	0
Primes d'émission de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre						0		
Dividendes versés						0	0	
Dettes perpétuelles					-9 339	-9 339	-9 339	0
Autres variations			-818	0	324	-494	-337	-157
Capitaux propres au 31 décembre 2012	159 628	0	2 784 098	241 000	362 009	3 546 735	3 253 795	292 939

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres*		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actifs incorporels	18 961	22 331	2 310	2 971	9 563	9 547	34 390	34 501	65 224	69 350
Placements "Actifs généraux"	50 336 005	46 615 526	196 394	234 176	5 450 040	5 343 419	1 134 636	1 257 059	57 117 075	53 450 179
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 340 127	2 042 861	2 027 980	1 922 929	13 057 768	10 607 697	0	0	17 425 874	14 573 487
Total des placements	52 676 132	48 658 387	2 224 374	2 157 105	18 507 807	15 951 115	1 134 636	1 257 059	74 542 949	68 023 665
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 746 158	1 578 178	42 999	24 040	34 492	43 342	0	0	1 823 649	1 645 560
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 534 458	1 478 888	47 793	92 774	2 938	-1 930	0	50	1 585 189	1 569 782
Autres actifs y compris créances et trésorerie	2 186 142	1 742 640	15 293	7 439	408 320	393 074	69 424	73 130	2 679 179	2 216 283
Actifs destinés à la vente	67 039	0	0	0	0	0	0	0	67 039	0
Eliminations inter-sectorielles	309 522	320 820	-153 899	-145 599	-304 663	-281 364	149 040	106 143	0	0
Total de l'actif	58 538 412	53 801 243	2 178 870	2 138 729	18 658 457	16 113 784	1 387 489	1 470 883	80 763 229	73 524 639

* Activités en dehors du périmètre assurance.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Capitaux propres	2 929 283	2 873 646	75 975	494	296 940	259 610	113 587	120 045	3 415 785	3 253 796
dont résultat de l'exercice	159 634	261 047	16 636	10 093	38 322	33 197	4 035	3 011	218 627	307 348
Intérêts minoritaires	8	1	33 239	30 099	156 086	135 977	126 905	126 862	316 239	292 940
Dettes de financement	823 996	447 000	0	0	0	0	0	0	823 996	447 000
Total des capitaux permanents	3 753 288	3 320 647	109 214	30 593	453 026	395 588	240 493	246 908	4 556 021	3 993 736
Total des passifs relatifs aux contrats	27 470 477	26 046 398	7 265 002	6 882 033	34 791 189	30 529 332	0	0	69 526 669	63 457 763
Instruments dérivés	135 344	115 331		0		0	0	74	135 344	115 405
Provisions pour risques et charges	25 023	27 048	352	714	16 882	17 898	28 067	27 327	70 324	72 987
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	852 106	922 921	21 337	14 683	220 005	218 511	0	0	1 093 449	1 156 116
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	4 778 938	4 104 364	17 275	44 995	447 476	431 567	137 733	147 707	5 381 423	4 728 633
Eliminations inter-sectorielles	21 523 236	19 264 533	-5 234 311	-4 834 289	-17 270 122	-15 479 111	981 197	1 048 868	0	0
Total du passif	58 538 412	53 801 243	2 178 870	2 138 729	18 658 456	16 113 784	1 387 489	1 470 883	80 763 229	73 524 639

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	3 964 627	3 724 747	655 390	730 889	4 601 297	3 990 758	70 881	70 530	9 292 195	8 516 923
Autres produits d'exploitation	23 176	18 540	2 770	2 589	23 262	19 289	696	480	49 903	40 898
Produits financiers	2 283 480	2 646 021	8 982	14 681	237 675	277 672	39 748	18 822	2 569 885	2 957 196
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	540 625	284 716	144 603	210 964	1 023 384	1 022 191	186	360	1 708 798	1 518 231
Total des produits d'exploitation courants	6 811 908	6 674 024	811 745	959 122	5 885 617	5 309 910	111 511	90 191	13 620 781	13 033 247
Charges des prestations des contrats	-4 880 695	-4 671 697	-971 820	-1 065 081	-6 141 074	-5 557 509	0	0	-11 993 590	-11 294 287
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	90 546	-6 732	12 221	-9 741	-12 697	8 830	0	0	90 070	-7 643
Charges financières et de financement	-460 820	-364 104	-1 290	-1 669	-29 951	-24 186	-27 101	-3 513	-519 162	-393 471
Charges de gestion	-604 491	-548 344	-24 883	-35 433	-195 504	-183 492	-54 908	-58 608	-879 787	-825 877
Eliminations inter-sectorielles	-766 716	-684 585	202 367	172 042	585 750	534 961	-21 401	-22 418	0	0
Total des charges d'exploitation courantes	-6 622 176	-6 275 462	-783 406	-939 881	-5 793 476	-5 221 397	-103 410	-84 538	-13 302 468	-12 521 278
Résultat opérationnel courant	189 731	398 562	28 340	19 241	92 141	88 513	8 101	5 653	318 312	511 969
Autres produits et charges opérationnels	-2 429	-1 301	0	0	-13	0	-475	-874	-2 917	-2 176
Résultat opérationnel	187 302	397 261	28 340	19 241	92 127	88 513	7 626	4 779	315 395	509 794
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les résultats	-27 659	-136 213	-8 175	-7 007	-33 163	-37 440	-3 529	-1 700	-72 526	-182 359
Résultat net consolidé	159 644	261 048	20 164	12 234	58 964	51 073	4 097	3 079	242 869	327 434
dont minoritaires	9	0	3 529	2 141	20 643	17 877	62	68	24 243	20 087
dont Groupe	159 634	261 048	16 636	10 093	38 322	33 197	4 035	3 011	218 627	307 348

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

SGAM AG2R LA MONDIALE, société mère du Groupe, est une société de groupe d'assurance mutuelle, à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n°RCS Paris D502 858 418.

Le siège social de SGAM AG2R LA MONDIALE est situé au 104-110 boulevard Haussmann à Paris.

AG2R LA MONDIALE a pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Le périmètre AG2R LA MONDIALE constitue la combinaison de deux périmètres :

- AG2R Prévoyance, spécialisé en prévoyance santé ;
- La Mondiale, spécialisé en épargne retraite.

Les états financiers combinés d'AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 incluent SGAM AG2R LA MONDIALE, ses filiales et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 avril 2014.

Par rapport à la terminologie, dans les paragraphes qui suivent, « AG2R LA MONDIALE » fait référence à « AG2R LA MONDIALE combinée » ou « AG2R LA MONDIALE et ses filiales ».

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, AG2R LA MONDIALE a établi ses états financiers combinés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

En complément, sont explicitées ci-après les normes ou révisions de normes qui s'appliqueront prochainement, en distinguant celles approuvées par l'Union européenne et les autres :

- Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur :

- IFRS 10 (états financiers consolidés), IFRS 11 (Accords conjoints) IFRS 12 (Informations à fournir sur les participations dans les autres entités), publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1er janvier 2014 avec effet rétroactif.

- Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Cet amendement vise à préciser les règles de compensation entre actifs et passifs financiers.

Ces normes ou révisions de normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes combinés du Groupe.

- Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur :
 - IFRS 9 – Instruments financiers, qui comporte différentes dates de publication dont la dernière au 19 novembre 2013, vise à remplacer IAS 39. La date d'entrée en vigueur de cette norme n'est pas arrêtée à aujourd'hui.
 - Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 18 juin 2012 et applicables à compter du 1er janvier 2014 sous réserve d'obtention de l'approbation par l'Union européenne.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de comptes et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes

comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2013, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2,2 millions d'euros toutes taxes comprises pour le contrôle légal des comptes et à 0,1 million d'euros pour les conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

comptes combinés 2013

2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. La composition du périmètre de combinaison

	Forme juridique	2013			2012		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
SGAM (1)	SGAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGMUT	UM	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ARIAL ASSURANCE	SA	100,00	82,50	IG	100,00	82,50	IG
FORCE SUD	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
INPCA	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ISICA PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE DIRECT	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE EUROPARTNER - LUXEMBOURG	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
LA MONDIALE EUROPA - LUXEMBOURG	SA	100,00	65,00	IG	N/A	N/A	
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
MIAG	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	
MPJ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTISICA	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUALIS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DE BERGERAC	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MIDI	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE NATIONALE DES METIERS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PASIPHAË	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
PRADO MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PREMALLIANCE MUTUALITE	Mutuelle	N/A	N/A		100,00	100,00	Combinaison
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PRIMAMUT	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
TOULOUSE MUTUALITE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	
ACTIVITÉS FINANCIÈRES							
AGICAM	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R LA MONDIALE CASH	GIE	86,00	83,72	IG	100,00	52,85	IG
LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	SA	N/A	N/A		100,00	99,99	IG
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES							
AG2R PATRIMOINE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGECIM	SAS	100,00	99,88	IG	100,00	100,00	IG
BALTHAZAR	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE ACTIMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE IMMO	SCI	N/A	N/A		100,00	100,00	IG
VENTADOUR STRATEGIE	SA	99,88	99,88	IG	N/A	N/A	
68 FAUBOURG	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRES ACTIVITÉS							
APREP	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GESTION SERVICES ET TIERS-PAYANT	SAS	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTICIPATIONS	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG
PRADO ÉPARGNE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BRISTOL	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Entité combinante de SGAM AG2R LA MONDIALE

Forme juridique

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

GIE : Groupement d'intérêt économique

IP : Institution de prévoyance

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

UM : Union de mutuelles

Méthode de combinaison

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

2013

2012

		2013			2012		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
SICAV	RUSSEL CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AEGON GLOBAL MULTI MANAGER CREDIT B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS MONDE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE DYNAMIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE OFFENSIF	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE CLASSIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	US EQUITY FD	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR PRUDENT 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LION FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DYNAFLAM	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	IM RUSSELL DEFENSIVE ASSETS FUND	100,00%	100,00%	IG	99,39%	99,39%	IG
SICAV	RUSSELL IC WORLD EQUITY FUND II	100,00%	100,00%	IG	98,73%	98,73%	IG
FCP	TOPALPHA INSTITUTIONAL FUND MS	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
FCP	AG2R LA MONDIALE ACTIONS ZONE EURO ISR ID	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
FCP	ACLODE	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
FCP	AGMM CREDIT J	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
SICAV	RUSSELL CONTINENTAL EUROPEAN EQ C	98,68%	98,68%	IG	58,97%	58,97%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	97,72%	97,72%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	CPR STRATEDIS	91,98%	91,98%	IG	85,97%	85,97%	IG
SICAV	US EQUITY FUND CL.B USD	91,91%	91,91%	IG	94,27%	94,27%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	91,80%	91,80%	IG	49,89%	49,89%	ME
SICAV	LYXOR QUANTITATIVE FUND ARMA 8 A EUR	90,49%	90,49%	IG	NA	NA	
SICAV	PAN EUROPEAN EQUITY	89,99%	89,99%	IG	92,33%	92,33%	IG
SICAV	SISF JAPANESE OPPORTUNITIES	79,96%	79,96%	IG	NA	NA	
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	76,47%	76,47%	IG	84,07%	84,07%	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT	70,05%	70,05%	IG	69,85%	69,85%	IG
SICAV	ADELAIDE	57,50%	57,50%	IG	60,22%	60,22%	IG
SICAV	ORAGE C	57,10%	57,10%	IG	NA	NA	
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE A	53,75%	53,75%	IG	52,81%	52,81%	IG
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO	52,15%	52,15%	IG	51,94%	51,94%	IG
FCP	EPARGNE 365	50,89%	50,89%	IG	NA	NA	
SICAV	TELEIA PATRIMOINE A/I	48,25%	48,25%	ME	38,41%	38,41%	ME
SICAV	DECENNIE CROISSANCE JAPON	42,31%	42,31%	ME	42,51%	42,51%	ME
SICAV	MSMM EUROZONE AGGRESSIVE EQUITY B	40,31%	40,31%	ME	44,00%	44,00%	ME
SICAV	VEGA COURT TERME	33,49%	33,49%	ME	28,33%	28,33%	ME
SICAV	EURO FIXED INCOME	31,22%	31,22%	ME	46,04%	46,04%	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE	24,46%	24,46%	ME	NA	NA	
SICAV	OBJECTIF ALPHA EUROPE A	24,37%	24,37%	ME	NA	NA	
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE LONG TERME	24,36%	24,36%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	22,10%	22,10%	ME	34,58%	34,58%	ME
FCP	ISAOR	NA	NA		95,00%	95,00%	IG
SICAV	RUSSELL STERLING CORPORATE BOND A	NA	NA		38,98%	38,98%	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED FUND	NA	NA		28,35%	28,35%	ME
SICAV	RUSSELL UK LONG DATED GILT A	NA	NA		23,47%	23,47%	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises combinées

Selon l'article D.931-34 du Code de la sécurité sociale, un ensemble de deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État, en application de l'article L.310-1 ou L. 310-1-1 du Code des assurances, sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité, sans liens en capital, est tenu d'établir et de publier des comptes combinés lorsque ces entreprises se trouvent dans un des cas suivants :

- elles ont, en vertu d'un accord entre elles, soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- elles ont entre elles des liens de réassurance ou de substitution importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

En complément, ces liens ont un caractère durable.

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de combinaison, pour l'une des raisons suivantes :

- les entreprises sont sous contrôle exclusif ;
- les entreprises sont contrôlées conjointement ;
- ou ces entreprises sont sous influence notable.

Filiales et entités contrôlées

Ce sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Il est tenu compte notamment des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées à la date à laquelle le contrôle est apprécié.

Le contrôle est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (co-entreprises)

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et s'il y a communauté d'intérêts ; les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes combinés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes combinés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes combinés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM

Selon la norme IAS 27 et l'interprétation SIC 12, toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les OPCVM et les sociétés civiles immobilières.

Ce type d'entité est consolidé par intégration globale lorsque détenu à plus de 50 %, par intégration proportionnelle si détenu à 50 % et mis en équivalence si le pourcentage de détention est compris entre 20 et 50 %. Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

3. Faits marquants de l'exercice

3.1. Évolution du périmètre de combinaison

Entrées / acquisitions complémentaires :

La Mondiale Participations a acquis en 2013 - précisément le 6 août 2013 - Mass Mutual Europe S.A, société d'assurance luxembourgeoise, renommée ensuite la Mondiale Europa.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'activité et du développement au Luxembourg ; il est prévu une fusion-absorption en 2014 de La Mondiale Europartner (autre société luxembourgeoise du périmètre) par La Mondiale Europa.

De plus, Ventadour Stratégie, Société de gestion immobilière du périmètre La Mondiale, a acquis Agecim, société de gestion immobilière du périmètre AG2R, en date du 27 novembre 2013. L'objectif est de réaliser en 2014 une fusion-absorption d'Agecim par Ventadour Stratégie et de n'avoir qu'une entité de gestion immobilière pour l'ensemble du périmètre AG2R LA MONDIALE. Agecim est donc toujours dans le périmètre de combinaison SGAM au 31 décembre 2013 mais passe du sous-périmètre AG2R au sous-périmètre La Mondiale. Ventadour Stratégie (auparavant non combinée) intègre quant à elle le périmètre de consolidation La Mondiale en 2013 et par conséquent le périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE.

Deux mutuelles rejoignent le périmètre de combinaison en 2013 : Toulouse Mutualité et la MIAG. Ces entrées dans le périmètre se font au 1er janvier 2013.

Fusions et restructurations :

La SCI La Mondiale Immo a fusionné dans La Mondiale (fusion-absorption) avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

L'année 2013 a aussi vu la fusion entre la société de gestion d'actifs du périmètre AG2R (AGICAM) et celle du périmètre La Mondiale (La Mondiale Gestion d'Actifs). La nouvelle entité - dénommée AGICAM - est détenue à 76,7 % par le périmètre AG2R et 23,3 % par le périmètre La Mondiale ; elle est donc combinée selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE.

Sorties

L'entité Prémalliance Mutualité a été dissoute en 2013 (dissolution par dévolution chez les mutuelles Mutualis et Prado Mutuelle).

3.2. Création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE

Il a été acté en 2013 de créer un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE, opérationnel dès 2014 ; les entités du périmètre de combinaison AG2R ainsi que celles du périmètre de consolidation La Mondiale font partie de ce groupe fiscal. Ce point constitue notamment le prolongement de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles du périmètre A2GR, mentionnée l'année dernière.

Dans la mesure où la méthode prospective est appliquée en combinaison, des impôts différés ont été enregistrés dès 2013.

3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de Direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et le 10 avril 2014, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. Les principes et méthodes

4.1. Les principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis sur la base des normes International Financial Reporting

Standards (IFRS) et interprétations International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2013 telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des sociétés est combiné sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités combinées. En application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion y afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités combinées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le passage aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

IFRS 3 n'était pas applicable en l'état pour le rapprochement qui a présidé à la création de SGAM AG2R LA MONDIALE. La solution préconisée par IAS 8 a été retenue (à défaut d'une norme applicable, il y a utilisation d'un référentiel connu) et donc la solution qui a été appliquée est celle retenue dans le référentiel français (paragraphe VI du CRC 2000-05) avec comptabilisation en valeur nette comptable à la date de la première combinaison.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le

Groupe sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers du Groupe est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classifiés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur.

Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de réévaluation au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations ou gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par SGAM AG2R LA MONDIALE. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, SGAM AG2R LA MONDIALE se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur ; les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés

liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que SGAM AG2R LA MONDIALE a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par le Groupe afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1. de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, AG2R LA MONDIALE applique désormais la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

4.2.6. Dépréciation des placements Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente

À chaque date d'arrêté des comptes, les sociétés du Groupe vérifient s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs

financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument). Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision peut être reprise partiellement ou totalement. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instrument de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée - mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat - fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.7. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la

hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.8. Frais d'acquisition reportés

Au sein de SGAM AG2R LA MONDIALE, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes combinés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmétrisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en

excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériées.

4.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

4.2.11. Dettes perpétuelles

Les titres super subordonnés sont classés en capitaux propres.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres super subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement par prélèvement sur les capitaux propres.

Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

4.2.12. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;

- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéficiaires (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéficiaires discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

SGAM AG2R LA MONDIALE contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. Quand l'événement sur lequel repose le risque d'assurance survient, la prestation est comparée à celle au cas où cet événement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions

sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE ; la prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993 ; les rentes en service étant provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour l'établissement des comptes combinés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Concernant l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée

des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes d'invalidité et d'incapacité sont calculées en utilisant les tables réglementaires requises par l'article R.931-10-14 du Code de la sécurité sociale et un taux d'actualisation compris dans la limite réglementaire.

Lorsqu'une société combinée fait usage, dans ses comptes sociaux, des possibilités accordées par la réglementation en matière d'étalement de constitution des provisions techniques, la totalité de l'engagement est provisionnée dans les comptes combinés.

Il en est ainsi des provisions destinées à maintenir les garanties décès pour les personnes en arrêt de travail au 1er janvier 2002 et les nouveaux arrêts de travail survenus depuis le 1er janvier 2002, en application de l'article 34 de la loi du 17 juillet 2001 complétant la Loi Evin du 31 décembre 1989. Ces provisions sont prises en compte pour la totalité de l'engagement dans les comptes combinés.

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a entraîné le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018, ainsi que la liquidation de la retraite sans décote de 65 à 67 ans dans le même intervalle, au rythme de 4 mois supplémentaires par an dès le 1er juillet 2011.

Cette réforme a un impact important sur les passifs en prévoyance, notamment collectifs, car les contrats stipulent la plupart du temps que les rentes d'invalidité doivent être versées jusqu'au moment du départ à la retraite. Décaler cet âge revient donc mécaniquement à allonger la durée de versement des rentes d'incapacité et d'invalidité d'une part, et à augmenter la durée de maintien des garanties décès d'autre part. Cela implique un accroissement du niveau des provisions des organismes assureurs.

L'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 complète ainsi la loi n°89-1009 du 31 décembre 1989 (dite « loi Evin ») et notamment son article 31 au travers de mesures spécifiques applicables pendant une période transitoire (de la date de promulgation de la loi le 10 novembre 2010

au 31 décembre 2015). Ces dispositions particulières prévoient :

- la possibilité d'étaler le complément de provision nécessaire jusqu'au 31 décembre 2015, pour les contrats, conventions et bulletins d'adhésion conclus avant le 10 novembre 2011.
- le versement d'une indemnité de résiliation (sauf si reprise totale des engagements par le nouvel organisme assureur), en cas de résiliation ou non renouvellement du contrat, de la convention ou du bulletin d'adhésion pendant la période transitoire pré citée.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite (passage d'un horizon 2018 à 2017).

Parallèlement à ces évolutions de textes, le traitement comptable retenu par SGAM AG2R LA MONDIALE privilégie :

- pour les comptes sociaux en normes françaises, l'application stricte des textes qui prévoient l'étalement de la charge complémentaire, à l'exception des contrats résiliés ;
- pour les comptes combinés en normes IFRS la vision la plus économique, prudemment estimée et intermédiaire entre un étalement total de la charge complémentaire permis par les textes et une absence d'étalement de cette charge qui ne prendrait en compte ni le droit octroyé par la loi à l'organisme d'assurance en cas de résiliation, ni les ressources futures que constituent les majorations tarifaires compensatoires ou les diminutions de garantie.
- le traitement comptable retenu dans les comptes combinés vise à ne pas reporter dans le futur d'éventuelles pertes qui résulteraient de l'insuffisance des majorations tarifaires futures (ou diminution de garanties) et indemnités de résiliation probables au regard de la charge résiduelle de provisionnement à couvrir chaque année.

Les provisions pour risques croissants sont constituées pour les assurés des contrats individuels ayant atteint l'âge de 55 ans et dont la cotisation devient viagère à compter de ce moment.

Une provision pour risques croissants est également constituée pour les opérations d'assurance contre les risques incapacité et invalidité.

Les provisions pour risques en cours sont constatées lorsque la charge des sinistres futurs, frais de gestion inclus et compte tenu de produits financiers futurs prudemment estimés et dans le respect imposé par le Code des assurances, est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de révision de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de comptes.
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

Concernant les prestations santé, compte tenu du dispositif tiers payant de la carte sésame vitale et des flux électroniques mis en place, la liquidation des droits relatifs à certaines prestations en nature intervient, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

4.2.13. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en

normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas eu, à ce titre, en 2013 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.14. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue par SGAM AG2R LA MONDIALE pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.15. Plus et moins values de cessions intra-groupe

Les plus et moins values réalisées par les sociétés d'assurance du périmètre sur les cessions internes du type cessions immobilières sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée.

De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés combinées sont retraités ; celles-ci ne donnent par contre pas lieu à application de participation aux bénéfices différée, dans la mesure où ils sont stratégiques et destinés à être détenus sans limitation de durée.

4.2.16. Participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.17. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée par le Groupe aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire : lorsque des plus ou moins values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de l'ensemble AG2R LA MONDIALE.

Lorsque le Groupe est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.18. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012- article 66, SGAM AGR2 LA MONDIALE a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2013 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs

à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 4 %. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

4.3. Les retraitements de combinaison Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales combinées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes Groupe.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par SGAM AG2R LA MONDIALE sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises du Groupe lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes combinés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R.331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finance 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la

réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes combinés en application des principes de combinaison. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

La dernière loi de Finances a engendré une majoration des taux d'impôt sur les sociétés ; celui-ci passe de 36,10 % à 38 % pour les exercices 2013 et 2014 suite à l'augmentation de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 %.

De façon concrète, dans les comptes combinés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénoueront d'ici 2015. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2015) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, le Groupe ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés.

Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes combinés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôts sera utilisable.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux de SGAM AG2R LA MONDIALE sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés : les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, les tables de mortalité TF 00/02 et TH 00/02 et le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux, déterminé à partir du taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie, s'élève pour l'exercice 2013 à 3,30 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe n'est engagé qu'au versement annuel des cotisations à un fonds d'assurance. La société concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance. AG2R LA MONDIALE applique la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel», publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013 ; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres. Les impacts ne sont pas significatifs pour le périmètre AG2R LA MONDIALE car la méthode du corridor n'était pas appliquée antérieurement.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte. Les acquisitions et cessions de placements (actions, obligations et autres) et les revenus des placements ont été classés dans la catégorie « flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ». Les émissions ou rachats de dettes subordonnées (et intérêts associés) ainsi que les dividendes reçus ou versés ont quant à eux été inclus dans la partie « flux de trésorerie provenant des activités de financement ».

comptes combinés 2013

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2013			2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623	0	9 623	-9 623	0
La Mondiale	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	9 806		9 806	6 915		6 915
Prado Epargne	4 962		4 962	4 962		4 962
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	44 757	-9 623	35 134	41 866	-9 623	32 243

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2013 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortisse- ment au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortisse- ment au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Logiciels	153 039	4 066	3 519	-3 512	157 112	-122 535	-2 860	-10 528	3 038	-132 885	24 227
Autres	1 314	0	46	-944	416	-578	0	0	558	-20	395
Total	168 184	4 066	3 565	-3 912	171 903	-131 078	-2 860	-13 641	5 766	-141 813	30 090

2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortisse- ment au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortisse- ment au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Logiciels	137 627	14 188	7 728	-6 504	153 039	-116 494		-9 140	3 099	-122 535	30 504
Autres	1 585	0	0	-271	1 314	-561		-18	0	-578	735
Total	153 043	14 188	7 728	-6 775	168 184	-124 428	0	-9 749	3 099	-131 078	37 106

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2013

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	234 117	-1 828	-43 669		188 621	0,25	225 747	37 126
Immobilier de placement	2 256 377	-9 287	-183 090		2 064 001	2,77	2 646 307	582 306
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	635			440	1 075	0,00		
Obligations	41 099 865	-23 327	26 729	2 898 502	44 001 769	59,03		
OPCVM	689 863	-97 125		177 109	769 846	1,03		
Actions	3 619 388	-962 637		882 726	3 539 477	4,75		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					38 981	0,05		
Obligations					1 087 843	1,46		
OPCVM					1 496 209	2,01		
Instruments dérivés					118 335	0,16		
Prêts	3 811 358	-440			3 810 918	5,11		
Total des placements hors unités de compte					57 117 075	76,62		619 433
Immobilier (en juste valeur par résultat)					71 648	0,10		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					17 354 226	23,28		
Total des placements en unités de compte					17 425 874	23,38		
Total des placements en unités de compte					74 542 949	100,00		619 433

comptes combinés 2013

2012

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	232 145	-1 812	-35 164		195 169	0,29	224 650	29 481
Immobilier de placement	2 357 987	-21 491	-206 696		2 129 800	3,13	2 837 942	708 142
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	613			387	1 001	0,00		
Obligations	38 334 545	-23 053	62 207	3 744 612	42 118 311	61,92		
OPCVM	606 272	-106 231		133 228	633 269	0,93		
Actions	3 195 929	-1 244 717		664 505	2 615 718	3,85		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					37 617	0,06		
Obligations					690 555	1,02		
OPCVM					1 866 885	2,74		
Instruments dérivés					142 511	0,21		
Prêts	3 019 739	-396			3 019 343	4,44		
Total des placements hors unités de compte					53 450 179	78,58		737 623
Immobilier (en juste valeur par résultat)					67 015	0,10		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					14 506 472	21,33		
Total des placements en unités de compte					14 573 487	21,42		
TOTAL DES PLACEMENTS					68 023 665	100,00		737 623

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier du Groupe évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1).

2013					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	232 144	8 247	-10	-6 263	234 118
Immobilier de placement	2 357 989	172 656	-280 532	6 263	2 256 376
Total	2 590 133	180 903	-280 542	0	2 490 494

2012					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	234 547	2 389	-84	-4 708	232 144
Immobilier de placement	2 344 593	243 206	-234 518	4 708	2 357 989
Total	2 579 140	245 595	-234 602	0	2 590 133

La colonne "Transferts" regroupe essentiellement des immobilisations en cours et des reclassements de poste à poste.

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur. Au 31 décembre 2013, ils s'élèvent à 118 335 milliers d'euros à l'actif et 135 344 milliers d'euros au passif, soit une position nette de - 17 009 milliers d'euros.

En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

Instrument dérivés liés à des couvertures d'actif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2013		2012	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Instrument dérivés isolés				
Swaps	1 146 161	-44 345	1 090 162	-56 995
Forwards	1 075 000	63 216	825 000	79 685
Instrument dérivés	2 221 161	18 871	1 915 162	22 690

Instrument dérivés liés à des couvertures de passif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2013		2012	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	-35 880	138 000	4 416
Forwards				
Instrument dérivés	457 143	-35 880	138 000	4 416

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

comptes combinés 2013

5.4. Part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	1 688 228	1 515 390	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	1 965	1 893	
Total	1 690 193	1 517 283	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	29 207	28 302	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	7		
Total	29 214	28 302	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2013	2012	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	104 242	99 977	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 823 649	1 645 560	A + B + C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Primes acquises non émises	724 366	820 596
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	183 578	229 991
Créances nées d'opérations de réassurance	256 060	20 887
Participation bénéficiaire différée active	421 185	498 308
Total	1 585 189	1 569 782

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

À l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2013	2012
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	-	-
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	421 185	498 308
Total	421 185	498 308

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2013	2012
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	42 133	67 078
Personnel	1 454	1 447
Autres créances	308 384	11 853
- Provisions pour dépréciation	-5 696	-5 245
Total	346 275	75 133

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2013	2012
Valeur brute	85 960	80 375
Amortissements	-62 538	-56 975
Valeur nette	23 422	23 400

Il s'agit des actifs corporels d'exploitation hors immobilier d'exploitation, catégorie qui est présentée au sein des placements.

comptes combinés 2013

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Valeur nette au 1er janvier	778 108	782 503
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	147 222	132 768
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	147 222	132 768
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats	0	0
Amortissements de la période	164 113	133 629
Intérêts capitalisés	17 689	20 309
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période	0	-23 843
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-146 425	-137 164
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations	0	0
Valeur nette au 31 décembre	778 905	778 108

(*) : ajustement des paramètres de calcul.

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1,25 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat, au 1er janvier 2013.

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Impôts différés actif	277 598	231 202
Impôts différés passif	536 464	775 555
Incidence nette	-258 866	-544 353
inscrits à l'actif du bilan	106 363	13 243
inscrits au passif du bilan	365 229	557 596

En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitements

(en milliers d'euros)	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	117 141	17 364	32 071	210 270
Retraitements :				
frais d'acquisition reportés	0	256 285		254 014
provisions techniques	116 493	70 912	120 156	72 027
opérations intra-groupe	11 781	-3 472	11 781	-6 229
réserve de capitalisation	1 839	1 838	1 839	1 838
réévaluation des placements	23 094	160 240	53 647	205 060
écarts d'évaluation	0	20 472		20 762
autres retraitements	1 294	6 868	3 969	10 073
Compensations actif-passif	-165 279	-165 279	-210 218	-210 218
Incidence nette	106 363	365 229	13 244	557 597
		-258 866		-544 353

comptes consolidés 2013

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

(en milliers d'euros)	échéance	2013	2012
Titres subordonnés à durée indéterminée α	Durée indéterminée	51 230	400 000
Titres subordonnés remboursables β	2044	331 700	0
Titres subordonnés à durée indéterminée γ	Durée indéterminée	435 067	0
Titres subordonnés remboursables	27/01/2013	0	15 000
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	Durée indéterminée	6 000	12 000
Titres participatifs	Durée indéterminée	0	20 000
Total		823 997	447 000

Caractéristiques des dettes de financement

	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2013
Titres subordonnés à durée indéterminée α	EURIBOR 3 mois + 2,70%	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	96,84%
Titres subordonnés remboursables β	6,75%	EuroNext Paris	XS0919410828	107,92%
Titres subordonnés à durée indéterminée γ	7,625%	EuroNext Paris	XS0919401751	108,00%
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	EURIBOR 3 mois + 3,50% jusqu'en 2023	Non coté	Non applicable	Non applicable

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Provisions mathématiques	24 830 121	23 720 456	
Provisions pour primes non acquises	1 386	1 395	
Provisions pour sinistres	2 071 539	1 866 952	
Autres provisions	695 302	703 733	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	27 598 348	26 292 536	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	5 403 339	4 906 331	B
Total	33 001 687	31 198 867	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Provisions mathématiques	20 704 562	18 464 707	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	16 456	17 517	
Autres provisions	1 876	893	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	20 722 894	18 483 117	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	31 761	32 349	D
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	20 754 655	18 515 466	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	8 091 239	6 515 565	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 721 679	2 978 532	F
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	11 812 918	9 494 097	
Total	32 567 573	28 009 563	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2013	2012	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant les tableaux ci-dessus	48 353 000	44 808 002	A + C + D
Participation aux bénéfices sociale	1 055 900	1 055 639	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	49 408 900	45 863 640	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	17 216 257	14 400 429	B + E + F

L'agrégat "Participation aux bénéfices sociale" intègre des reclassements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2013			TOTAL
		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	31 198 866	24 998 682	3 010 881	59 208 430
Primes	a	4 507 176	4 784 631	110 486	9 402 293
Prestations	b	3 669 403	2 116 832	228 405	6 014 640
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 397 153	1 365 126	208 928	2 971 206
Résultat technique et autres	d	485 413	173 223	12 314	670 950
Transferts	e	40 078	-18 135	-21 943	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	12 409	0	667 209	679 617
Variations de change	g	822	-26 116	18 598	-6 696
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	33 001 687	28 814 133	3 753 440	65 569 261

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

comptes combinés 2013

2013

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 517 283	28 302	0	1 545 585
Primes cédées	a	728 667	8 605	0	737 272
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	569 758	7 531	0	577 289
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	21 516	-427	0	21 089
Résultat technique et autres cédés	d	9 667	-259	0	9 408
Transferts	e	1	0	0	1
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	2 150	0	0	2 150
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 690 193	29 207	0	1 719 400

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2012

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	30 072 969	22 329 616	2 908 295	55 310 880
Primes	a	4 226 718	4 234 655	126 882	8 588 255
Prestations	b	3 781 084	2 669 828	307 722	6 758 634
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 364 746	1 305 056	282 844	2 952 645
Résultat technique et autres	d	689 296	125 005	9 315	823 616
Transferts	e	69 576	-54 054	-15 522	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-61 921	-1 152	-247	-63 321
Variations de change	g	-2 841	-20 606	25 668	2 221
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	31 198 866	24 998 682	3 010 881	59 208 430

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2012

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 504 715	27 552	18 389	1 550 656
Primes cédées	a	781 989	9 832	728	792 549
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	606 352	8 018	2 752	617 121
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	10 067	22 026	0	32 093
Résultat technique et autres cédés	d	164 092	634	191	164 917
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-9 044	-22 456	-16 175	-47 675
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 517 283	28 302	0	1 545 585

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative a l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2013	2012
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	78 416	92 101
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	2 823 095	3 101 593
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
Total	2 901 511	3 193 694

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2013	2012
Provisions pour engagements sociaux	32 975	34 306
Provisions pour litiges	27 705	31 167
Provisions à caractère financier	8 262	6 677
Autres provisions pour risques et charges	1 382	837
Total	70 324	72 987

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2013	31 167	6 677	837
Dotations de l'exercice	1 524	1 719	1 254
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-5 339	-134	-713
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-100	0	0
Autres mouvements de l'exercice	453	0	4
Valeur comptable au 31 décembre 2013	27 705	8 262	1 382

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

comptes combinés 2013

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. SGAM étant la combinaison des deux périmètres La Mondiale et AG2R, leurs spécificités éventuelles sont mises en évidence dans ce tableau.

	Exercice 2013	Exercice 2012
Droits des salariés calculés sur la base de :	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.
Age de départ à la retraite :	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution et TGH-05 en phase de restitution	Périmètres La Mondiale et AG2R :Table de mortalité sexuée TF 00-02, TH00-02.
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 2,50 % et 3 % pour le périmètre La Mondiale, 3 % Périmètre AG2R.	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 2,50 % et 3 % pour le périmètre La Mondiale, 3 % Périmètre AG2R.
Taux de charges sociales	Périmètre La Mondiale: Administratif : 59,68 %, autres salariés : 48,58 % - Périmètre AG2R : 67 %	Périmètre La Mondiale:Administratif : 59,83 %, autres salariés : 49,27 % Périmètre AG2R : 67 %
Taux de rendement financier (y compris inflation) :	Périmètres La Mondiale et AG2R : 3,3%	Périmètres La Mondiale et AG2R : 3,3%
Personnel assuré :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.
Date de mise à jour :	31/12/2013	31/12/2012

Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	118 862	103 467
Intérêts sur actualisation	3 575	5 056
Coût des services rendus de la période	5 415	4 381
Coût des services passés non comptabilisés	-	6 461
Effet liquidation, réduction	-	-
Prestations servies	-9 473	-4 280
Ajustements des droits acquis	2 171	3 044
Changement de paramètres	-2 626	
Ecart actuariel généré pendant l'exercice	949	733
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	118 873	118 862
Juste valeur des actifs à l'ouverture	85 173	83 466
Rendement attendu des actifs	2 267	2 850
Cotisations	10 639	3 210
Prestations servies	-7 130	-9 267
Ajustements des droits acquis	-2 151	-
Changement de paramètre	-	-
Cessions, acquisitions	-2 274	
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	-368	4 915
Juste valeur des actifs à la clôture	86 156	85 173

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	118 873	118 862
Juste valeur des actifs de clôture	86 156	85 173
Valeur actuelle des obligations non financées		
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	256	617
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	32 973	34 306
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 415	4 381
Intérêts sur actualisation	3 575	5 056
Rendement attendu des actifs de couverture	2 257	2 308
Ajustements des droits acquis	-9 348	3 044
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	1 050	4 127
Coût des services		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	-1 564	14 301
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	231	-1 148

comptes combinés 2013

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	449 650	580 855
Dettes nées d'opérations de réassurance	643 799	575 260
Total	1 093 449	1 156 116

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dépôts et cautionnements reçus	16 012	16 829
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	170 491	136 281
Personnel	35 404	37 720
Autres dettes	4 328 978	3 577 810
Total	4 550 885	3 768 640

Le poste "autres dettes" comprend 3 297 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31 décembre 2013.

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2013	2012
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	4 887	1 675
Engagements sur titres (nantissements)	217 723	151 276
Autres engagement donnés	29 957	19 702
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	14 391	7 065
Engagements sur titres (nantissements)	1 147 382	1 107 224
Autres engagements reçus	-	-

Les cautions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2013	2012
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	Total
Primes de l'assurance vie	4 895 068	2 202 377		7 097 445	6 458 233
Primes de l'assurance non vie	2 123 400			2 123 400	1 986 249
Variation des provisions pour primes non acquises	10			10	2
Chiffre d'affaires des autres activités	71 340			71 340	72 439
Total	7 089 818	2 202 377	0	9 292 195	8 516 923

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2013	2012
Subventions liées aux majorations légales de rentes	13 551	14 133
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	18 952	17 636
Autres produits	17 400	9 129
Total	49 903	40 898

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Placements immobiliers	172 689	210 352	25 257	36 090	-	-	197 946
Valeurs mobilières et prêts	1 880 119	1 765 008	438 261	880 464	53 559	65 282	2 371 939	2 710 754
Produits financiers sur placements hors unités de compte	2 052 808	1 975 359	463 518	916 554	53 559	65 282	2 569 885	2 957 196

Les valeurs mobilières sont essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus ou moins values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 271 millions d'euros, dont 327 millions d'euros de plus value et -56 millions d'euros de moins value.

comptes combinés 2013

6.4. Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement relatif aux variations des contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2013	2012
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	-16 119	149 563
Ajustement ACAV	1 425 599	1 425 684
Variation de dépréciation	299 318	-57 016
Total	1 708 798	1 518 231

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge des sinistres	-6 123 409	-6 439 064
Charge des provisions d'assurance *	-4 004 677	-2 956 252
Participation des assurés aux résultats	-1 865 504	-1 898 971
Total	-11 993 590	-11 294 287

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Primes cédées	-1 140 104	-899 004
Cession de charges de sinistres	1 033 063	734 998
Cession de provisions techniques	94 298	48 441
Commissions reçues des réassureurs	85 395	89 617
Participation aux résultats cédée	17 292	18 305
Résultat financier	127	
Charge nette de réassurance	90 070	-7 643

6.7. Charges financières et de financement

Décomposition des charges financières (en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Placements immobiliers	-37 301	-34 555	-21 689	-31 410	-48 724	-15 637	-	-	-107 714	-81 602
Valeurs mobilières et prêts	-22 299	-23 684	-203 063	-182 169	-84 917	-70 968	-101 169	-35 048	-411 448	-311 869
Charges financières sur place- ments hors unités de compte	-59 600	-58 239	-224 752	-213 580	-133 641	-86 605	-101 169	-35 048	-519 162	-393 471

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 46,2 millions d'euros de charges de financement en 2013 contre 23,1 en 2012.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2013	2012
Frais d'acquisition des contrats	-460 271	-385 209
Frais d'administration	-339 520	-316 158
Autres charges techniques	-79 996	-124 510
Total	-879 787	-825 877

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge d'impôt de SGAM et des sociétés combinées	-331 648	-164 285
Retraitements d'impôts différés	259 122	-18 074
Total	-72 526	-182 359

Un groupe fiscal a été constitué entre La Mondiale et ses principales filiales détenues à plus de 95 %. La convention d'intégration fiscale permet à La Mondiale de conserver le bénéfice éventuel des économies d'impôt.

comptes combinés 2013

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge d'impôt de SGAM et des sociétés combinées	-331 648	-164 285
impôts différés sur différences temporaires	274 817	9 903
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-2 271	-752
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-2 612	4 933
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-8 702	1 044
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		-33 308
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	-2 110	106
Total des retraitements d'impôts différés	259 122	-18 074
Total	-72 526	-182 359

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôt	315 395	509 794
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-108 591	-175 522
Différences permanentes	-5 605	695
Différences de taux	804	281
Impositions à taux réduit (revenus des placements)	-	-113
Différences temporelles non constatées	57 403	12 188
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente	1 452	
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente	-	-14 810
Résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés	4 153	4 068
Retraitements de combinaison non soumis à impôt différé	6 155	340
Crédits d'impôts	-	24 064
Autres éléments liés à l'entrée en fiscalité des IP et mutuelles	-27 877	
Autres	-422	-33 550
Charge d'impôt effective au compte de résultat	-72 526	-182 360

La rubrique "Autres" inclut :

Pour l'exercice 2012, la charge d'impôt complémentaire liée à l'impact de la réforme fiscale de la réserve de capitalisation, plus précisément la mise en place de "l'exit tax", pour un montant de 33 304 milliers d'euros.

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés de SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2013 s'élève à 7 828 personnes.

Le chiffre de la partie AG2R inclut le personnel travaillant pour l'activité de retraite complémentaire.

Les engagements du Groupe pour les sociétés combinées, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 33,0 millions d'euros à fin 2013.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec AG2R LA MONDIALE, à savoir les entités du groupe combiné, les partenaires tels qu'AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

AG2R Prévoyance effectue des opérations de réassurance avec de nombreuses entités du palier de combinaison, et également Arial assurance (filiale du périmètre La Mondiale).

Il peut s'agir d'opérations en acceptation, notamment avec AG.Mut, Arial Assurance (Prévoyance - Santé), Force Sud, Prima, Primamut ou d'opérations cédées, par exemple avec Force Sud et Isica Prévoyance.

6.11.2. Prestations de service

Les sociétés La Mondiale Gestion d'Actifs, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du périmètre La Mondiale (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agicam (gestion d'actifs) a des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités combinées du périmètre AG2R (prestations de gestion d'actifs, refacturation de gestion de trésorerie).

Les sociétés Ventadour Stratégie et Agecim effectuent des prestations de gestion immobilière pour le compte d'entités du périmètre.

6.11.3. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner. La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Prévoyance.

AG2R Prévoyance a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités Prima, Primamut et La Mondiale.

6.11.4. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2013, suite à la création en 2008 de SGAM AG2R LA MONDIALE et à la mise en place d'un comité de direction unique à ce nouveau groupe, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités

et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux de SGAM AG2R LA MONDIALE ont été de 6 813 milliers d'euros, pour 6 910 milliers d'euros en 2012.

Le montant des indemnités versées aux dirigeants et mandataires sociaux du palier La Mondiale a été de 460 milliers d'euros en 2013 et de 360 milliers d'euros en 2012.

Les membres du comité de direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite complémentaire au profit des membres du comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de direction.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du comité de direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié (tranche A : employeur 1,40% - salarié 0,60% et tranche B : employeur 2% - salarié 2%);
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence.

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70% du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT A LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques du Groupe, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Description des principales garanties accordées

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès), ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de cette catégorie de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement porte sur le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels les assurés portent le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent à des garanties complémentaires du type garantie de capital en cas de décès.

Les contrats d'épargne en euros regroupent les types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;

- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires de paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Engagements de natures technique et financière pour les contrats de retraite

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les engagements sur les rentes viagères comportent des risques liés :

- à la durée viagère de versement, qui est aléatoire ;
- au taux d'intérêt technique, qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagements de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales :

- les garanties arrêt de travail se caractérisent par le versement d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- les garanties santé se caractérisent par le remboursement des frais de soins de santé en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- les garanties dépendance : le Groupe commercialise des garanties de versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de dépendance de l'assuré ;
- les garanties en cas de décès se caractérisent par le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré : ces garanties prennent la forme de contrats obsèques, avec le versement d'une somme

permettant de couvrir les frais d'obsèques, d'un capital en cas de décès ou de rentes viagères au bénéfice du conjoint survivant ou temporaire au bénéfice des enfants.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière soudaine à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance du Groupe repose sur les principes suivants :

- **offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste notamment en :
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats individuels ;
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats collectifs prévoyance et santé ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre pour les contrats de prévoyance afin de protéger la rétention du Groupe en cas de cumul de contrats sur une même tête (collectifs et individuels) ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre par tête ou

événement pour les contrats collectifs sur les risques prévoyance pour protéger la rétention du Groupe ;

- **céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes** : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier ;
- **ne laisser à la charge du Groupe qu'une rétention maîtrisée.**

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance du Groupe est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. À cet effet, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximum probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurances est assurée par la direction des risques techniques du Groupe et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du financement, Agicam, comptabilité, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Composé de deux commissions, santé-prévoyance et épargne-retraite, le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation du risque pour le Groupe ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources du Groupe au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice 2013 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle des principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bord de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et à la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse de l'impact des évolutions réglementaires intervenues en 2013 ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat des prévisionnels du Groupe ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché :

Le risque de marché affecte les valeurs et rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques : les niveaux de marché constituent une part importante de la rentabilité globale du Groupe et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés et la revalorisation des rentes : les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

Le Groupe investit une part de ses actifs en actions et immobilier qui sont généralement sujets à des risques de volatilité. Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affectent directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance.

De telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité du Groupe, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit :

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. Le risque de crédit correspond aux pertes que le Groupe peut être amené à subir consécutivement au défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) ; le risque

de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi mensuel au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres. Les opérations de prêts et emprunts de titres comportent également un risque de défaut de contrepartie et donnent lieu à la constitution de garanties et à un suivi régulier ;

- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;
- les avances sur polices.

Risque de liquidité :

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein de commissions financières dédiées au sein du Groupe (commissions techniques et financières, comités de gestion financière et comités financiers) ; celles-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement des entités sociales et du Groupe, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, elles mesurent les risques financiers auxquels le Groupe est confronté, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Elles se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Différents comités participent également directement ou indirectement à la maîtrise des risques financiers de tout ou partie du Groupe :

- le comité actif-passif, mensuellement ;

- les comités crédits, trimestriels, sont chargés d'examiner et définir les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- des comités taux formalisent des scénarios de gestion de taux et définissent la stratégie de gestion spécifique aux mandats d'Agicam ;
- des comités actions examinent par secteur économique et, le cas échéant, par zone géographique, les performances des marchés actions, ainsi que les anticipations à 3 mois, à 6 mois, et à fin d'année ;
- des comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- des comités de conjoncture hebdomadaire ont pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions et rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- des comités de sélection des gestionnaires d'OPCVM ont pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, encours, engagements, arbitrages, congruence, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En terme de gestion de fonds propres, SGAM AG2R LA MONDIALE respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques du Groupe a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge. Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel du Groupe ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation du Groupe, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;

- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, le Groupe est vigilant sur les risques suivants :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par les fédérations professionnelles et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile, les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe.

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

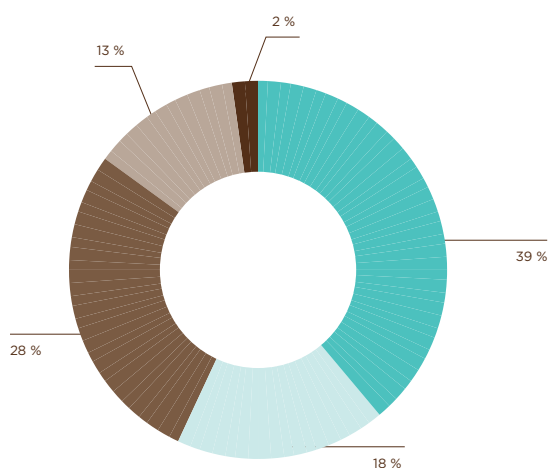
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui est utilisée pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

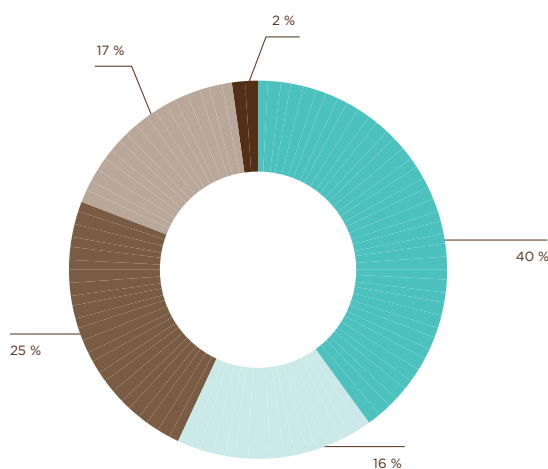
Obligations disponibles à la vente	2013			2012		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	39%	39%	8,34	40%	40%	8,51
AA	18%	57%	6,30	16%	56%	6,08
A	28%	84%	5,54	25%	81%	5,59
BBB et <	13%	97%	3,94	17%	98%	4,16
Autres (1)	3%	100%	2,00	2%	100%	0,30
Total	100%		6,46	100%		6,49

(1) dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2013



2012



comptes combinés 2013

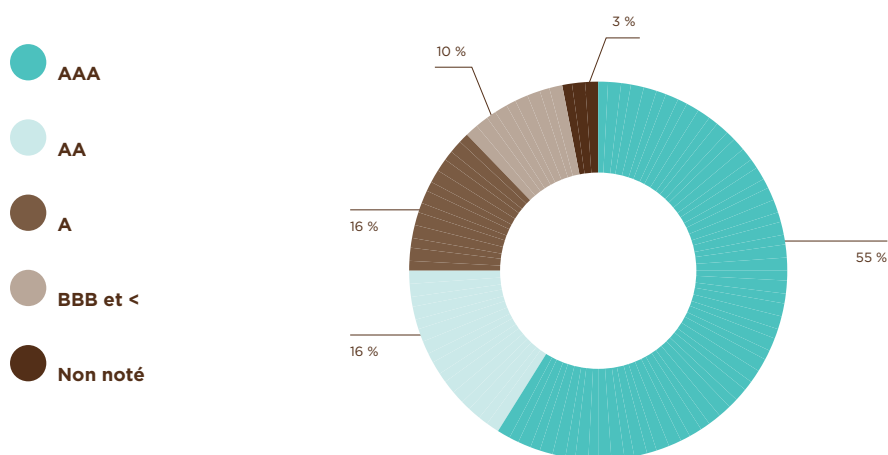
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2013			2012		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	55%	55%	5,95	64%	64%	8,46
AA	16%	70%	8,22	18%	82%	8,04
A	16%	87%	5,56	8%	90%	5,22
BBB et <	10%	97%	4,13	7%	97%	1,63
Non noté	3%	100%	5,25	3%	100%	8,31
Total	100%		6,03	100%		7,64

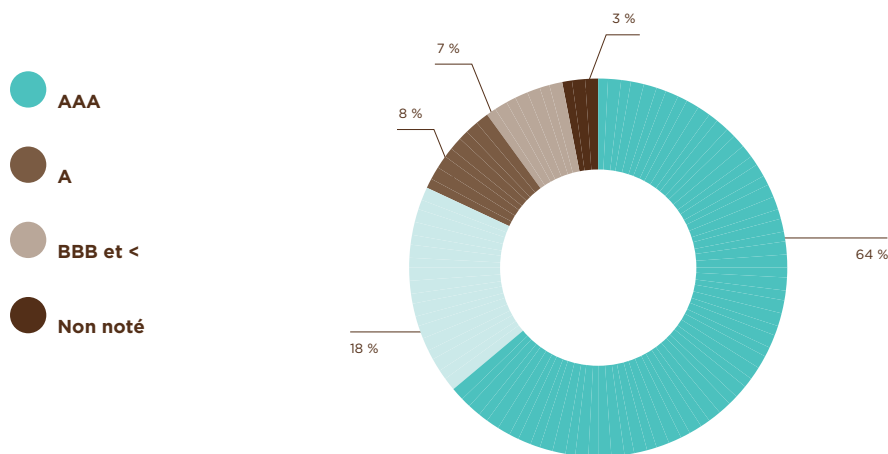
Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 44 002 millions d'euros en 2013 alors que ce montant s'élevait à 42 118 millions d'euros en 2012.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 1 087 millions d'euros en 2013 contre 691 millions d'euros l'année précédente.

2013



2012



7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2013	2012
AA	3%	14%
A	97%	86%
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux Contrats d'assurance et financiers

Réassurance au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	32 033	-710	15 446	13 763	2 114
A	1 605 727	2 498	386 015	1 043 448	178 762
BBB	29	-51	-	502	-524
BB					
B				-	
< B				-	
Non noté	185 860	-12 064	453	89 670	83 674
Total	1 823 649	-10 327	401 914	1 147 382	264 026

Réassurance au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	23 239	2 457	9 492	10 057	6 147
A	1 470 758	3 588	372 879	1 029 890	71 577
BBB	1 065	788	-12	1 509	357
BB	4 260	95	-	4 871	-516
B				-	
< B				-	
Non noté	146 238	-6 728	8 188	60 898	70 424
Total	1 645 560	199	390 546	1 107 224	147 989

comptes combinés 2013

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Nature des instruments financiers	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2013	Valeur au bilan 2012
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)								
Obligations (taux fixe)	1 013 860	1 820 922	2 001 080	2 691 776	2 396 946	33 588 142	43 512 726	41 399 822
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	0	0	49 983
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 013 860	1 820 922	2 001 080	2 691 776	2 396 946	33 588 142	43 512 726	41 449 804
Obligations (taux variable)	101 895	85 472	196 444	123 138	136 875	773 062	1 416 886	1 269 062
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	160 000	0	0	0	0	0	160 000	90 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	261 895	85 472	196 444	123 138	136 875	773 062	1 576 886	1 359 062
OPCVM obligations disponibles à la vente	0	0	0	0	0	116 574	116 574	103 959
OPCVM obligations en juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	893 725	893 725	1 517 860
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 275 755	1 906 394	2 197 523	2 814 914	2 533 821	35 371 504	46 099 911	44 430 686
Dettes de financement	0	0	0	0	0	756 767	756 767	200 000
Passifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	756 767	756 767	200 000
Dettes de financement		0	0	0	0	67 230	67 230	247 000
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	67 230	67 230	247 000
Passifs financiers exposés au risque de taux	0	0	0	0	0	823 997	823 997	447 000

7.5.2. Risque action

Nature des actifs financiers	Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)									
	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actions disponibles à la vente	2 025 879	1 503 456	1 410 820	1 025 451	102 778	84 664	-	2 146	3 539 477	2 615 718
OPCVM actions disponibles à la vente	466 408	403 383	176 549	119 861	4 209	126	6 103	5 939	653 268	529 309
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	484 418	302 760	118 066	46 264	-	-	-	-	602 485	349 024
Total	2 976 705	2 209 600	1 705 435	1 191 576	106 987	84 790	6 103	8 086	4 795 229	3 494 051

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change (en milliers d'euros)	2013		2012	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	141 469	102 581	111 512	84 517
Actifs financiers libellés en Yen	-	-	240 885	2 120
Actifs financiers libellés en GBP	273 256	327 764	226 301	277 296
Actifs financiers libellés en autres devises	370 471	301 784	215 987	178 915
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		732 129		542 850
Actifs financiers libellés en USD	313 956	227 652	233 939	177 307
Actifs financiers libellés en Yen	475 018	3 282	256 547	2 258
Actifs financiers libellés en GBP	610 058	488 517	385 935	472 902
Actifs financiers libellés en autres devises		63 289		46 816
Total des placements financiers en unités de compte		782 740		699 284

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %); l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2013			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-297 903	331 507	-92 622	93 201
Impact sur le résultat	-4 082	4 856	-11 228	10 649

(en milliers d'euros)	2012			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-261 890	287 994	-72 371	76 650
Impact sur le résultat	-3 131	3 452	-13 115	8 835

comptes combinés 2013

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2013					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	17 500	26 000	116 200	62 700	111 500	1 269 404
Forwards	0	300 000	400 000	50 000	0	325 000
Total	17 500	326 000	516 200	112 700	111 500	1 594 404

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle			Juste Valeur
	2013	2012	2013	2012
Swaps de taux	1 603 304	1 228 162	-80 225	-52 579
Forwards	1 075 000	825 000	63 216	79 685
Total	2 678 304	2 053 162	-17 009	27 106

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires de l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitrable le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2013			en %
	Arbitrables	Non arbitrables	Total	
Rachetables	22 381 111	4 128 261	26 509 372	55%
Non rachetables, transférables	5 741 880	3 465 105	9 206 984	19%
Non rachetables, non transférables	-	12 489 049	12 489 049	26%
Total	28 122 991	20 082 414	48 205 405	100%

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 062 003	1 255 356	822 226	761 677	783 243	786 364	8 002 974	27 473 843
Contrats d'investissement IFRS 4	20 622 592	4 654	1 169	146	733	434	70 074	20 699 801
Contrats d'investissement IAS 39	31 761	-	-	-	-	-	-	31 761
Total	35 716 356	1 260 010	823 395	761 822	783 976	786 799	8 073 048	48 205 405

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan	2013
Total des passifs en euros présenté	48 205 405
Participation aux bénéfices sociale	1 055 900
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	147 598
Total	49 408 903

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2013

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	11 643 121	1 698 526	13 341 647	77%
Non rachetables, transférables	2 392 652	1 394 015	3 786 667	22%
Non rachetables, non transférables		87 943	87 943	1%
Total	14 035 773	3 180 484	17 216 257	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 315 394	65 726	12 758	4 078	5 266	95	20	5 403 337
Contrats d'investissement IFRS 4	8 091 238	-	-	-	-	-	-	8 091 238
Contrats d'investissement IAS 39	3 721 682	-	-	-	-	-	-	3 721 682
Total	17 128 314	65 726	12 758	4 078	5 266	95	20	17 216 257

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2012

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	20 529 042	4 111 900	24 640 943	55%
Non rachetables, transférables	4 863 069	3 333 483	8 196 552	18%
Non rachetables, non transférables	-	11 751 038	11 751 038	26%
Total	25 392 111	19 196 422	44 588 533	100%

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	14 433 021	1 115 354	764 713	700 960	701 585	731 501	7 649 411	26 096 544
Contrats d'investissement IFRS 4	18 372 125	851	475	1 173	142	712	84 163	18 459 641
Contrats d'investissement IAS 39	32 349	-	-	-	-	-	-	32 349
Total	32 837 495	1 116 205	765 188	702 134	701 726	732 212	7 733 574	44 588 533

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2012

Total des passifs en euros présenté	44 588 533
Participation aux bénéfices sociale	1 055 639
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	219 469
Total	45 863 641

comptes combinés 2013

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)				2012
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 803 045	1 074 771	10 877 817	76%
Non rachetables, transférables	2 072 081	1 359 090	3 431 171	24%
Non rachetables, non transférables		91 440	91 440	1%
Total	11 875 127	2 525 302	14 400 428	100%

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	Échéances contractuelles						Total
		inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	
Contrats d'assurance IFRS 4	4 814 890	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	4 906 330
Contrats d'investissement IFRS 4	6 515 565	-	-	-	-	-	-	6 515 565
Contrats d'investissement IAS 39	2 978 533	-	-	-	-	-	-	2 978 533
Total	14 308 988	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	14 400 428

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2013	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	37 857 911	22 203 041	15 654 871	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	30 397 789	28 580 398	1 699 056	118 335
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	223 707	151 760	71 947	
Total	68 479 408	50 935 199	17 425 874	118 335

(en milliers d'euros)	Total 2012	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	33 864 663	20 579 363	13 285 300	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	28 494 365	27 131 656	1 220 198	142 511
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	320 325	252 753	67 573	
Total	62 679 353	47 963 771	14 573 071	142 511

8

COMPTES SOCIAUX

**LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE AUX
COMPTES SOCIAUX, LES RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES.**

SOMMAIRE

LES COMPTES SOCIAUX

BILAN	100
COMPTE DE RÉSULTAT	102
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	103

<i>LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	106
--	------------

BILAN

ACTIF

Actif (montants en milliers d'euros)	Brut	Amort/Prov.	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1		1	1
Autres participations	1		1	1
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1		1	1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	297		297	513
Clients et comptes rattachés				
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	53		53	66
Débiteurs divers	244		244	447
Disponibilités	4 892		4 892	4 761
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 189		5 189	5 274
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion Actif				
Autres comptes de régularisation Actif				
TOTAL DE L'ACTIF	5 190		5 190	5 275

BILAN

PASSIF

Passif (montants en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	5 000	5 000
Réserves		
Report à nouveau		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 000	5 000
Provisions pour risques et charges		
Dettes	190	275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	40	51
Créditeurs divers, ent. liées assurance ou participations	32	93
Autres dettes	118	132
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	190	275
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Ecart de conversion Passif		
Autres comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	5 190	5 275

COMPTE DE RÉSULTAT

(montants en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	204	258
Production vendue		
Autres produits d'exploitation	204	258
Subventions d'exploitation	204	258
CHARGES D'EXPLOITATION	246	307
Autres achats et charges externes	246	308
Sous-traitance générale	23	81
Locations immobilières	1	1
Primes d'assurance	14	14
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	184	195
Publicité, publications, relations publiques	2	-5
Déplacements, missions et réceptions	22	21
Impôts, taxes et versements assimilés		-1
Frais de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Jetons de présence		
Autres charges		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-42	-49
PRODUITS FINANCIERS	42	49
Intérêts et produits assimilés	42	49
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	42	49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	246	307
TOTAL DES CHARGES	246	307
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2013

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a eu aucun fait marquant durant l'exercice.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général. Ils sont exprimés en milliers d'euros.

NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur brute au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute au 31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• Logiciels					
• Autres actifs incorporels					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Matériel de transport					
• Matériel informatique					
• Mobilier et matériel de bureau					
• Autres immobilisations corporelles					
IMMOBILISATIONS EN COURS					
• Logiciels					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
• Titres de participation	1				1
• Autres immobilisations financières					
TOTAL	1				1

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur une période allant de 4 à 7 ans, les autres immobilisations corporelles le sont de façon linéaire sur 5 ans.

Les titres en portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition en euros (prix d'achat et frais accessoires) dans le patrimoine de la société. Conformément aux dispositions du PCG, la valeur comptable des titres de participations est comparée à la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice; en cas de moins value latente, il est constaté une dépréciation.

comptes sociaux 2013

Actif circulant

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement

Le montant des disponibilités se chiffre à 4 892 K€.

Variation des capitaux propres

	Valeur au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2013
FONDS D'ETABLISSEMENT	5 000			5 000
PRIME D'EMISSION				
RESERVES				
• Réserve légale				
• Réserve indisponible				
• Autres réserves				
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT DE METHODE				
REPORT A NOUVEAU				
RESULTAT DE L'EXERCICE				
DIVIDENDES VERSES				
TOTAL	5 000			5 000

Décomposition du fonds d'établissement

Le fonds d'établissement à la constitution de SGAM est de 5 000 K€, entièrement versés en espèces :

- par AG2R prévoyance à hauteur de 2 500 K€
- par La Mondiale à hauteur de 2 500 K€

Dettes

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car la plupart des frais généraux sont centralisés sur le GIE LA MONDIALE GROUPE.

NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent la totalité du poste de produits d'exploitation.

Sur l'exercice 2013, elles s'élèvent à 204 K€ répartis à 50% pour AG2R Prévoyance et à 50% pour La Mondiale.

Honoraires de Commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2013 s'élèvent à 80 K€.

Produits financiers

L'ensemble du poste est composé des revenus de la trésorerie gérée par le GIE AG2R LA MONDIALE CASH pour 42 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

L'entité SGAM AG2R LA MONDIALE est incluse dans la combinaison des comptes AG2R LA MONDIALE. Elle est la société combinante.

Informations sur les effectifs

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du groupe est regroupé dans le GIE LA MONDIALE GROUPE. SGAM AG2R LA MONDIALE fait appel au GIE LA MONDIALE GROUPE pour des travaux sur des fonctions supports administratifs. L'effectif moyen du personnel en activité dans le GIE LA MONDIALE GROUPE au cours de l'exercice 2013 est de 2 631 personnes.

Au titre de l'exercice 2013 le montant des frais réaffectés par le GIE LA MONDIALE GROUPE à SGAM AG2R LA MONDIALE a été de 27 K€.

Au titre des engagements de retraite liés au personnel engagé par le GIE LA MONDIALE GROUPE, une provision a été constituée directement dans les comptes du GIE et fait l'objet d'une réaffectation à ces membres.

Informations sur les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
TITRES DE PARTICIPATIONS		1
AUTRES CREANCES		
- Fournisseurs		
- Comptes courants	244	
- Comptes courants d'intégration fiscale		
- Produits à recevoir		
DISPONIBILITES		4 891
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
AUTRES DETTES		
- Clients		
- Comptes courants		32
- Comptes courants d'intégration fiscale		
- Charges à payer		
PRODUITS D'EXPLOITATION	204	
CHARGES D'EXPLOITATION		24
PRODUITS FINANCIERS		42
CHARGES FINANCIERES		

EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R LA MONDIALE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration dans les documents adressés aux entreprises affiliées sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Régis Tribout
Associé

Bénédicte Vignon
Associée

RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES **CONVENTIONS** RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Aux membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 612-6 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

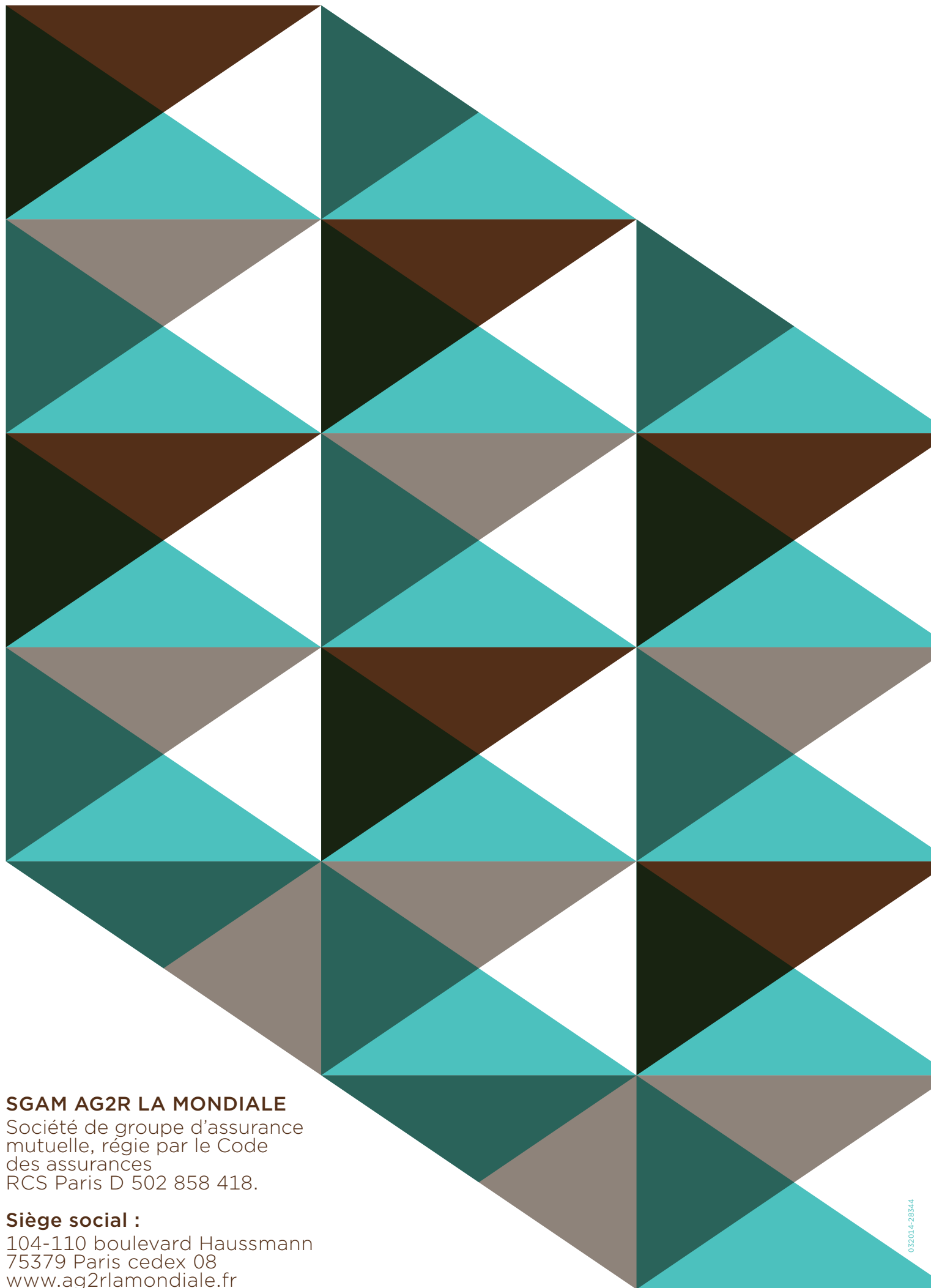
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 5 mai 2014

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Bénédicte Vignon
Associée

Régis Tribout
Associé



SGAM AG2R LA MONDIALE

Société de groupe d'assurance
mutuelle, régie par le Code
des assurances
RCS Paris D 502 858 418.

Siège social :

104-110 boulevard Haussmann
75379 Paris cedex 08
www.ag2rlamondiale.fr